

CODE DE TRANSPARENCE

Ostrum SRI Cash
Ostrum SRI Cash A1P1
Ostrum SRI Cash Plus
Ostrum SRI Money
Ostrum SRI Money Plus
Ostrum SRI Money 6M

Mars 2024

PREAMBULE

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG Association Française de la Gestion financière www.afg.asso.fr), 20 décembre 2012 FIR et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) ouverts au public, gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. En adhérant à ce Code, les sociétés de gestion s'engagent à répondre aux questions posées pour chacun des fonds ISR ouverts au public qu'elles gèrent.

Les signataires doivent se référer dans tous leurs documents, site internet, etc. au présent Code de Transparence.

DECLARATION D'ENGAGEMENT

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique d'Ostrum Asset Management.

Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 1985¹ et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet.

CONFORMITE AVEC LE CODE DE TRANSPARENCE

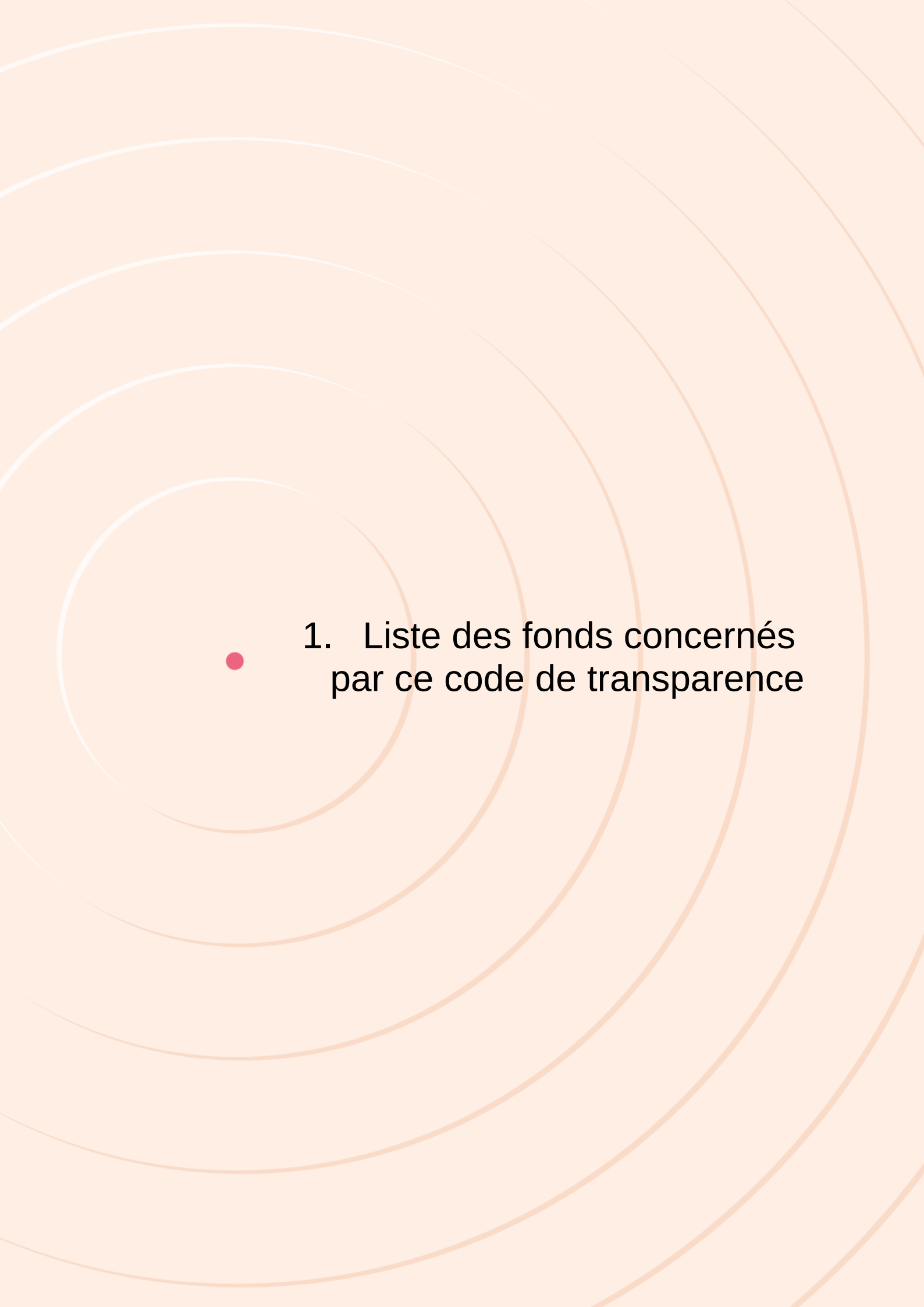
La société de gestion Ostrum Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

¹ Le premier fonds solidaire de Natixis Asset Management (devenue au 31/03/2018 Ostrum Asset Management), Natixis Impact Nord Sud Développement, a été lancé en 1985. Une gamme complète de fonds ISR et solidaires a ensuite été développée au cours des années qui ont suivi.

SOMMAIRE

1.	LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE	5
1.	Liste des fonds concernés par ce code de transparence	6
2.	DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION	7
2.1.	Nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce code	8
2.2.	Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	8
2.3.	Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	9
	Nos politiques sectorielles et d'exclusion	10
	Méthodologie d'analyse extra-financière	14
	Intégration ESG au sein de la recherche crédit	
	Erreur ! Signet non défini.	
	Intégration ESG auprès des émetteurs souverains et quasi-souverains	16
	Une offre de produits ISR sur mesure	19
	Signataire des PRI	
	Erreur ! Signet non défini.	
2.4.	Comment est appréhendée la gestion des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement de la société de gestion ? (Article 173-VI & TCFD)	21
2.5.	Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	21
2.6.	Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?	22
2.7.	Dans quelles initiatives concernant l'ISR la société de gestion est-elle partie prenante ?	23
2.8.	Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	28
2.9.	Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? (ARTICLE 173-VI)	29
2.10.	Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?	29
3.	DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR PRESENT(S) DANS LE CODE DE LA TRANSPARENCE	30
3.1.	Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du/des Fonds ?	31
3.2.	Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?	31
3.3.	Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	34
3.4.	Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? (Article 173-VI)	38
3.5.	Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?	38
3.6.	A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	40
4.	PROCESSUS DE GESTION	43

4.1	Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	44
4.2	Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	44
4.3	Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? (Article 173-VI & HLEG)	46
4.4	Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? (Article 173-VI & TCFD).	46
4.5	Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il change dans les douze derniers mois ?	47
4.6	Une part des actifs de ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	47
4.7	Le ou les fonds pratiquent-ils le pret/emprunt de titres ?	47
4.8	Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	47
4.9	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	48
5.	CONTROLES ESG	49
5.1	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?	50
6.	MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG	52
6.1	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?	53
6.2	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?	53
6.3	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?	56
6.4	La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (ARTICLE 173-VI & HLEG)	56

- 
- The background features a series of concentric circles in a light orange or peach color, centered on the page. A small, solid red dot is positioned to the left of the text.
- 1. Liste des fonds concernés
par ce code de transparence

Liste des fonds concernés par ce code de transparence²

Fonds	Classe d'actifs	Stratégie ESG	Encours du fonds au 31/03/2024	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
Ostrum SRI Cash	Monétaire Court Terme	✓ Approche dite de la « Note Moyenne »	9 826 millions d'euros	Label ISR	https://www.ostrum.com/fr/fonds/4071/ostrum-sri-cash
Ostrum SRI Cash A1P1	Monétaire Court Terme	✓ Approche dite de la « Note Moyenne »	2 059 millions d'euros	Label ISR	https://www.ostrum.com/fr/fonds/1823/ostrum-sri-cash-a1p1
Ostrum SRI Cash Plus	Monétaire Court Terme	✓ Approche dite de la « Note Moyenne »	11 318 millions d'euros	Label ISR	https://www.ostrum.com/fr/fonds/1820/ostrum-sri-cash-plus
Ostrum SRI Money	Monétaire Standard	✓ Approche dite de la « Note Moyenne »	11 245 millions d'euros	Label ISR	https://www.ostrum.com/fr/fonds/865/ostrum-sri-money
Ostrum SRI Money Plus	Monétaire Standard	✓ Approche dite de la « Note Moyenne »	13 981 millions d'euros	Label ISR	https://www.ostrum.com/fr/fonds/2762/ostrum-sri-money-plus
Ostrum SRI Money 6M	Monétaire Standard	✓ Approche dite de la « Note Moyenne »	1 769 millions d'euros	Label ISR	https://www.ostrum.com/fr/fonds/4064/ostrum-sri-money-6m

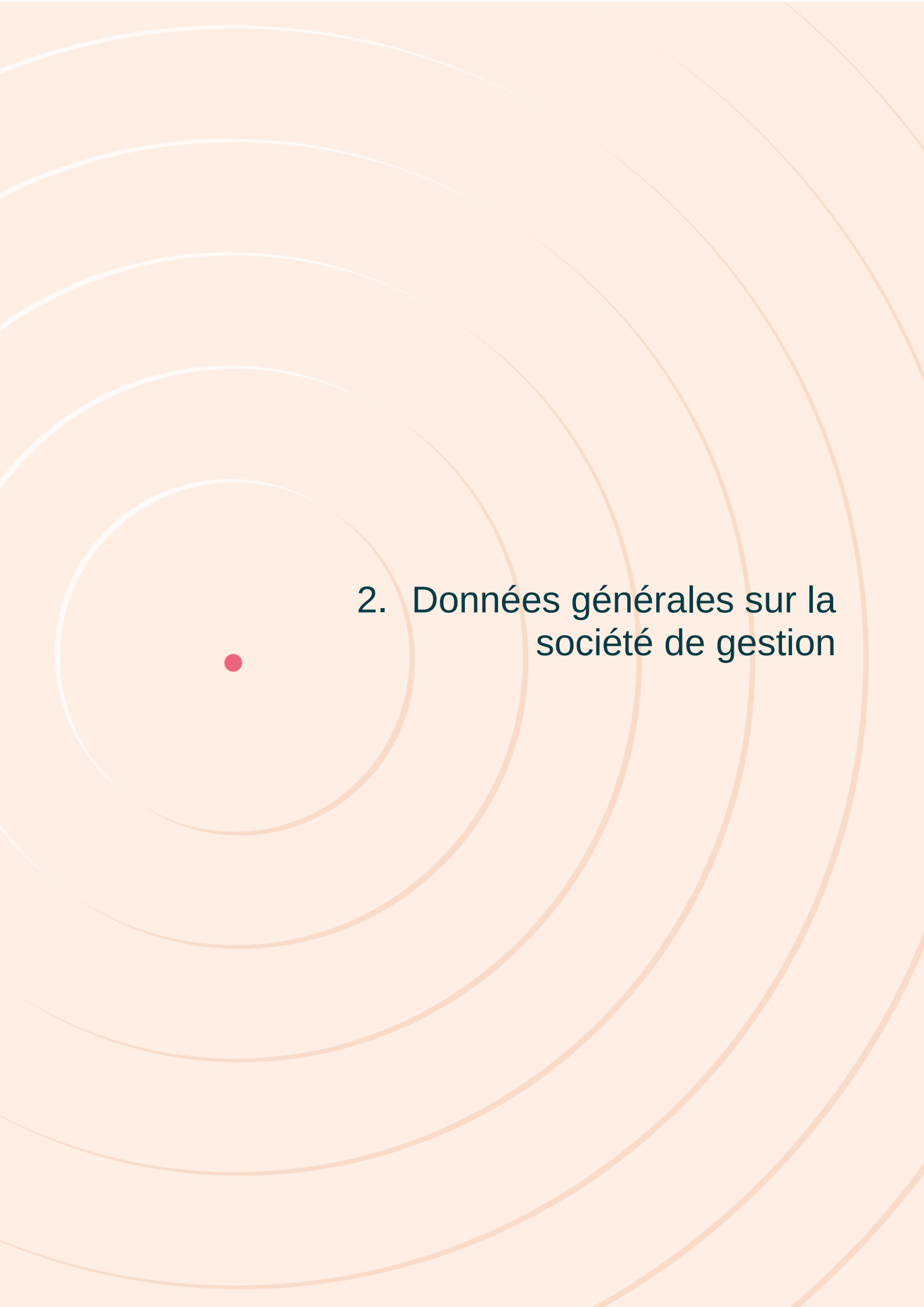
Source : Ostrum Asset Management.

Les fonds ont été agréés par l'Autorité des Marchés financiers (AMF). La société de gestion est Natixis Investment Managers International et Ostrum AM est délégataire de la gestion financière. Pour plus d'informations, il convient de se reporter au prospectus ou au DICI du fonds, disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande ou sur le site internet www.im.natixis.com. Ce fonds est sujet à des risques de durabilité. Le fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Fonds non garanti en capital. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Pour plus d'information sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire. <http://www.lelabelisr.fr/>

PERFORMANCE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Fonds	Performances nettes 10 ans (au 31/03/2024)	Volatilité 10 ans (au 31/03/2024)
Ostrum SRI Cash	2,56%	0,18%
Ostrum SRI Cash A1P1	1,84%	0,18%
Ostrum SRI Cash Plus	2,73%	0,15%
Ostrum SRI Money	2,99%	0,15%
Ostrum SRI Money Plus	3,38%	0,15%
Ostrum SRI Money 6M	3,51%	0,15%

Source : Ostrum Asset Management. Au 31/03/2024. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

The background features a series of concentric circles in a light orange color, centered on the left side of the page. A small red dot is positioned at the center of these circles.

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion³ en charge des fonds auxquels s'applique ce code

Ostrum Asset Management a pour mission de prolonger les engagements de ses clients par l'investissement et de contribuer, à leurs côtés, à assurer les projets de vie, la santé et la retraite des citoyens européens.

Parmi les leaders européens¹ de la gestion institutionnelle, Ostrum Asset Management accompagne ses clients opérant avec des contraintes de passif, en leur proposant une offre duale : la gestion d'actifs, avec son expertise reconnue en gestion assurantielle (actions et obligations) et obligataire, et la prestation de services dédiés à l'investissement, avec une plateforme technologique de pointe.

Acteur engagé de longue date dans l'investissement responsable², Ostrum Asset Management gère 401,5 Mds € d'encours³ pour le compte de grands clients institutionnels (assureurs, fonds de pension, mutuelles, entreprises) et administre 523,5 Mds € d'encours³ pour le compte d'investisseurs professionnels, opérant dans le monde entier et sur tous types d'actifs.

Ostrum Asset Management est un affilié de Natixis Investment Managers.

¹ IPE Top 500 Asset Managers (Investment & Pensions Europe) 2023 a classé Ostrum AM, au 9^e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2022. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion.

² Ostrum AM est une des premières sociétés de gestion françaises signataire des PRI en 2008. En savoir plus : www.unpri.org.

³ Source : Ostrum Asset Management, données consolidées à fin mars 2024. Les encours administrés incluent les encours d'Ostrum AM. Les prestations de services pour un client donné peuvent porter sur certains services uniquement.

Ostrum AM

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014, en date du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La démarche globale d'Ostrum AM s'inscrit dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Pour de plus amples informations, le rapport RSE d'Ostrum AM relatif à sa démarche d'entreprise responsable est disponible sur notre page : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-rse>

³ Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, Gestionnaire financier par délégation : OSTRUM ASSET MANAGEMENT

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La bonne appréhension des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance est une source supplémentaire d'information précieuse et cruciale pour un asset manager.

La compréhension des tendances actuelles et futures qui façonnent notre système économique et financier, la connaissance des enjeux ESG propres à chaque secteur d'activité, l'anticipation de nouvelles évolutions réglementaires sont incontournables à la bonne conduite de notre activité. Nous sommes naturellement mobilisés pour appréhender au mieux les enjeux extra-financiers pouvant impacter les émetteurs tant en termes de risques que d'opportunités.

En tant que gestionnaire d'actifs responsable et conformément à notre devoir fiduciaire, nous nous engageons à analyser ces enjeux et leurs impacts potentiels sur les émetteurs, afin de les prendre en compte dans nos décisions d'investissement et nos pratiques actionnariales.

Pour ce faire, l'ensemble des équipes de gestion d'Ostrum AM se mobilisent pour être en capacité de comprendre ces enjeux complexes et leurs impacts potentiels sur l'activité des émetteurs.

Pour produire une analyse ESG intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données ESG tant qualitatives que quantitatives sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés.

Ainsi, c'est bien l'ensemble de nos activités de gestion qui bénéficient d'une analyse ESG propriétaire, mettant en avant les impacts potentiels des dimensions extra-financières sur le profil de risques ou la performance de chaque émetteur (souverain et entreprise).

Ressources techniques

Une gestion ISR nécessite l'utilisation de notations ESG et d'indicateurs ESG brutes permettant d'évaluer la performance ESG de nos portefeuilles.

Pour ce faire, Ostrum AM a sélectionné des fournisseurs de données extra-financières de premier plan nous permettant de répondre aux demandes sur-mesure de nos clients institutionnels en matière de gestion comme de reporting :

Liste des fournisseurs de données	
Trucost S&P	- Données CO2 équivalent des Corporates et des souverains - Alignement scenarios de réchauffement climatique (1.5°C, 2°C...) - Emissions projetées - Entreprise Value / Market Cap - Evaluation du caractère verte/ sociale/ sustainable d'une obligation émise par un corporate et enrichissement du flag par un certain nombre de données sur le green bond et son émetteur. - Information sur les émetteurs charbon - Risques physiques et de transition - Taxonomie - GSS bonds
Great	Notation GREaT pour les émetteurs corpo basée sur des indicateurs de Vigeo et MSCI et fournit par LBP AM
MSCI	- Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT - Indicateurs d'impact Label ISR - PAI

	• ODD sur les Corporates • Analyses ESG qualitatives des émetteurs
EthiFinance	• Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT • Analyses ESG qualitatives des émetteurs
Vigeo moody's	• Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT • Analyses ESG qualitatives des émetteurs
Sustainalytics	• Indicateurs ESG pour les Corporates • Analyses ESG qualitatives des émetteurs • Alerte sur les émetteurs présentant une controverse au regard de notre politique d'exclusion des Worst Offenders
ISS OEKOM	• Mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte) • Analyse des valeurs dites « non core » : détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées • Exercice du vote sur les valeurs dites « non core » (hors marchés bloquants) • Transmission au teneur de compte des votes « core » et « non core » • Analyse des Corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées

Bases de données externes spécifiques pour les aspects climatiques et biodiversités

Sustainable Development Goals (SDG)	• Indicateurs ESG pour les Souverains et SSA • Indicateurs d'impact pour le Label ISR
Urgewald	• Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL).

Nos politiques sectorielles et d'exclusion

Notre approche d'investisseur responsable s'appuie sur trois piliers complémentaires :



Source : Ostrum AM, 2024

Plus d'informations sur nos politiques sectorielles et d'exclusion, nos politiques de vote et d'engagement <https://www.ostrum.com/>

Notre stratégie de financement à impact et notre politique d'engagement et de vote complètent ces trois piliers.

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Ostrum AM refuse de soutenir du fait de son activité, des secteurs ou des émetteurs ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va en effet de la crédibilité de notre approche responsable et de notre responsabilité fiduciaire vis à vis de nos

clients. Ainsi, nous avons défini différentes politiques sectorielles et d'exclusion déployées à l'ensemble de nos univers d'investissement, illustrées ci-dessous.



Source : Ostrum AM, 2024

• Politique sectorielle Charbon

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Ostrum Asset Management n'investit plus dans les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon (y compris les développeurs d'infrastructures). Cette politique est mise en œuvre avec un délai de 6 mois, dans des conditions normales de marché, pour les désinvestissements du capital des entreprises concernées. Ostrum Asset Management exclut également de son univers d'investissement les entreprises dont l'activité principale repose sur la production, le transport, la vente de charbon extrait par l'une des techniques d'extraction les plus agressives et survenant dans les Appalaches, dans l'est des États-Unis (Mountain top Removal - MTR).

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2024, les seuils d'exclusion de notre politique charbon ont été abaissés. Les émetteurs charbon sont exclus s'ils dépassent les seuils suivants :

- 10% de leur chiffre d'affaires de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 10% de la production d'énergie générée par le charbon.

Ces seuils correspondent aux seuils de la Global Coal Exist List (GCEL) 2023. Les désinvestissements du capital des entreprises concernées se font dans un délai de 6 mois (dans des conditions normales de marché).

De plus, Ostrum Asset Management n'investit plus depuis 2022 dans les entreprises qui n'ont pas défini un plan de sortie du charbon en ligne avec les Accords de Paris.

L'arrêt des investissements sur ce critère a été effectué à partir du 1^{er} janvier 2022, avec un délai de 6 mois prévu pour les sorties de stocks et dans des conditions normales de marché. Cet élément est donc un axe d'engagement et de dialogue fort qu'Ostrum Asset Management mène avec les entreprises.

Ostrum Asset Management renforce sa stratégie de sortie du secteur charbon et prend l'engagement de réduire son exposition Charbon à zéro d'ici 2030 pour l'OCDE et 2040 pour les pays hors OCDE.

Les interdictions d'investissements sur les émetteurs associés à la Politique d'exclusion du secteur Charbon s'appliquent à tous les fonds dont Ostrum Asset Management est société de gestion, société de tête ou par délégation. Cette politique a vocation à s'appliquer à l'ensemble des fonds ouverts dont Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière.

Notre politique sur le Charbon est consultable sur https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediathèque/politiques-reglementaires/politiques_sectorielles/charbon/PO_VF_Exclusion%20Charbon-FR.pdf

- **Armement controversé**

Ostrum Asset Management exclut de l'ensemble de ses portefeuilles les acteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des catégories d'armes suivantes : Mines anti-personnel ; Bombes à sous munition ; Armes chimiques ; Armes biologiques ; Armes nucléaires (hors du cadre fixé par le Traité de Non-Prolifération) ; Et des armes à uranium appauvri.

Ces exclusions se font en cohérence avec la Convention d'Ottawa, le Traité d'Oslo, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Toutes les entreprises, cotées ou non cotées, pour lesquelles est avérée une implication dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des mines antipersonnel, des bombes à sous-munitions, des armes chimiques, des armes biologiques, des armes nucléaires (en dehors du Traité de Non-Prolifération), des armes à uranium appauvri. Par émetteur impliqué dans la production d'armes, Ostrum Asset Management entend les producteurs d'armes finies et les producteurs de composants dont les caractéristiques en font des éléments essentiels et spécifiquement dédiés à ces armes.

Notre politique sur les Armes Controversées est consultable sur https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediathèque/esg-rse/politiques%20sectorielles/PO_VF_Exclusion%20Armes%20controvers%C3%A9es_FR.pdf.

- **Pétrole & Gaz**

Depuis 2022, Ostrum AM ne réalise plus de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production en volume concerne des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées. Ces activités ont été définies comme étant celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou qui reposent sur les forages offshore ultra-profond, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

Ostrum AM entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées (activités amont dites 'Upstream'), un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote.

Par ailleurs, Ostrum AM engagera un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire aux accords de Paris, et articulera cette politique d'engagement avec une politique de vote cohérente avec cette approche.

Ostrum AM souhaite obtenir des entreprises investies qu'elles prennent en considération dans leur stratégie d'entreprise la trajectoire net zéro de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Ainsi, nous encourageons les entreprises dans lesquelles nous sommes investies de publier un objectif de réduction des émissions directes (scopes 1 et 2) et indirectes (scope 3), exprimé en valeur absolue, en fonction d'un scénario conforme aux accords de Paris à horizon 2050.

Cet objectif 2050 pour être crédible devrait être assorti de cibles intermédiaires court (~2025) et moyen-terme (2030).

Les entreprises dans lesquelles les portefeuilles d'Ostrum AM sont investis se déterminent sur :

- Un arrêt des nouveaux projets de production d'hydrocarbures non conventionnels/controversés, et un plan de sortie des activités non-conventionnelles/controversées au plus tard en 2030 ;
- Un arrêt des approbations de nouveaux projets d'exploration ou de production d'hydrocarbures conventionnels. Les nouveaux projets sont définis comme ayant un Final Investment Date postérieur à fin 2021, en ligne avec les recommandations de l'AIE.
- L'objectif de décarbonation devrait faire l'objet d'une stratégie spécifique. Les initiatives annoncées devraient en particulier contribuer significativement à la réalisation de cet objectif. Ostrum Asset Management souhaite que la stratégie soit mesurée et si possible validée par des institutions de référence.
- Les objectifs 2030 devraient comporter un plan d'action expliquant 75% de la décarbonation sur la période (conformément aux recommandations de l'IGCC).

- Les dépenses d'investissement liées à la décarbonation de l'entreprise devraient être quantifiées, au moins sur l'horizon court et moyen terme.

Les interdictions d'investissements et les actions d'engagement sur les émetteurs associés à la Politique sectorielle Pétrole et Gaz s'appliquent à tous les fonds dont Ostrum Asset Management est société de gestion financière : société de tête ou par délégation reçue (sauf avis contraire du délégant). Cette politique a vocation à s'appliquer à l'ensemble des fonds ouverts dont Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière.

Dans le cadre de la gestion de fonds dédiés ou sous mandat, Ostrum Asset Management appliquera cette nouvelle politique (sauf avis contraire de ses clients) afin d'en tenir compte dans la gestion future des portefeuilles.

Notre politique sur le Pétrole & Gaz est consultable sur https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediathèque/politiques-reglementaires/politiques_sectorielles/petrole_et_gaz/PO_VF_P%C3%A9trole%20et%20Gaz%2020230701_Web%20FR.pdf

• **Tabac**

Ostrum AM, s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs. Cette politique est effective depuis le 30 juin 2018.

Les interdictions d'investissements sur les émetteurs associés à la Politique d'exclusion du secteur Tabac s'appliquent à tous les fonds dont Ostrum Asset Management est société de gestion, société de tête ou par délégation. Cette politique a vocation à s'appliquer à l'ensemble des fonds ouverts dont Ostrum Asset Management est société de gestion financière.

Ostrum Asset Management s'engage en ce sens à :

- Poursuivre l'exclusion du tabac de l'ensemble de ses fonds ISR,
- Exclure le tabac de l'ensemble des fonds ouverts pour lesquels elle est maître des décisions d'investissements,
- Et encourager ses clients à implémenter cette politique au sein de leurs fonds dédiés et/ou de leurs mandats gérés financièrement par Ostrum Asset Management. Ainsi, la responsabilité d'application de cette politique à la gestion de ce type de fonds incombera aux clients d'Ostrum Asset Management qui se chargera d'en assurer la bonne implémentation

Notre politique sur le Tabac est consultable sur https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediathèque/esg-rse/politiques%20sectorielles/PO_VF_Exclusion%20Tabac_FR.pdf

• **Worst Offenders (gestion des controverses)**

Ostrum Asset Management exclut de l'ensemble de ses portefeuilles les acteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des catégories d'armes suivantes : Mines anti-personnel ; Bombes à sous munition ; Armes chimiques ; Armes biologiques ; Armes nucléaires (hors du cadre fixé par le Traité de Non-Prolifération) ; Et des armes à uranium appauvri.

Ces exclusions se font en cohérence avec la Convention d'Ottawa, le Traité d'Oslo, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Toutes les entreprises, cotées ou non cotées, pour lesquelles est avérée une implication dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des mines antipersonnel, des bombes à sous-munitions, des armes chimiques, des armes biologiques, des armes nucléaires (en dehors du Traité de Non-Prolifération), des armes à uranium appauvri. Par émetteur impliqué

dans la production d'armes, Ostrum Asset Management entend les producteurs d'armes finies et les producteurs de composants dont les caractéristiques en font des éléments essentiels et spécifiquement dédiés à ces armes.

Notre politique sur les Armes Controversées est consultable sur https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/esg-rse/politiques%20sectorielles/PO_VF_Exclusion%20Armes%20controvers%C3%A9es_FR.pdf

Méthodologie d'analyse extra-financière

Nous pratiquons au niveau de l'analyse financière l'intégration des éléments E, S et G systématiquement sur toutes nos classes d'actifs (hors ABS).

Près de 100% des encours d'Ostrum AM sont couverts par l'intégration des dimensions ESG.

Intégration ESG au sein de la recherche crédit

Dans le cadre de son évaluation des émetteurs et de l'appréciation de leur risque de crédit, les analystes crédit allouent un score de matérialité ESG, revu périodiquement en fonction des nouvelles informations obtenues impactant l'émetteur, à l'instar de tous les critères impactant le score fondamental de crédit. **Ce score n'est pas un jugement de la politique ESG d'une entreprise ni de l'impact de leur activité sur les dimensions ESG, mais correspond à la matérialité des risques ou des opportunités ESG sur le risque de crédit d'une entreprise.** Ostrum AM est convaincu que les dimensions extra-financières peuvent impacter l'analyse de la performance et le profil de risque des émetteurs. Les analystes évaluent ainsi systématiquement et pour chaque émetteur sous-jacent, si les dimensions extra-financières impactent le business model/profil de risque de l'émetteur ainsi que leur probabilité d'occurrence. Pour les entreprises suivies également par les gérants-analystes actions, la matérialité ESG est analysée sous l'angle crédit et actions, en collaboration entre Recherche Crédit et l'équipe actions.

Méthodologie du score de matérialité ESG :

Le processus d'intégration ESG crédit est la combinaison d'une approche « émetteur par émetteur » et d'une approche sectorielle :

- **Approche « émetteur par émetteur »**

Afin de pouvoir intégrer les critères ESG de manière uniforme, la Recherche applique une typologie de risques/opportunités pour chaque pilier (E/S/G). Les analystes utilisent cette typologie dans le cadre de leur évaluation du risque crédit des émetteurs.

A titre illustratif, les analystes ont par exemple identifié que les problématiques matérielles environnementales sont généralement liées à deux risques : les « accidents » environnementaux (les catastrophes écologiques d'origine humaine), ou bien les risques de « transition » qui proviennent des changements dans le cadre réglementaire qui visent à réduire les risques environnementaux. Un risque de transition typique pour un constructeur automobile vient par exemple des nouvelles régulations sur la qualité de l'air (régulation des émissions de CO2 en Europe, les émissions d'oxydes d'azote aux Etats-Unis, et la consommation de fuel en Chine). Elles impliquent des dépenses de R&D additionnelles, des coûts supplémentaires associés aux nouveaux composants à ajouter, aux amendes potentielles, etc.

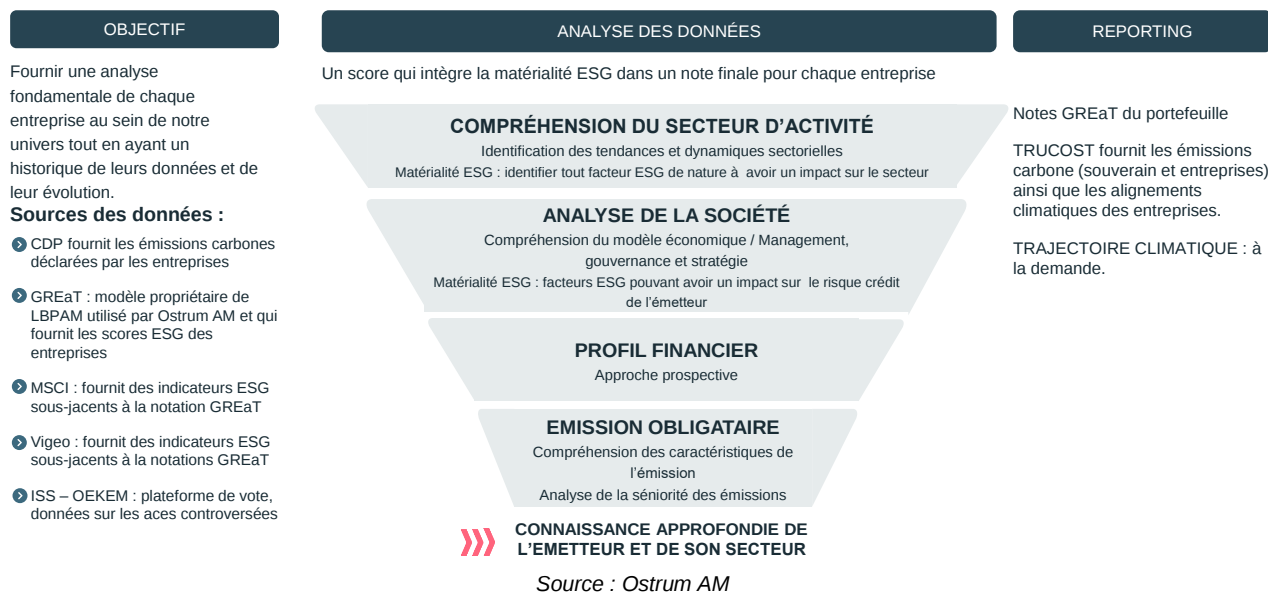
- **Approche « Sectorielle »**

Des workshops ESG sont organisés **pour identifier et enrichir les éléments ESG clés matériels pouvant impacter un secteur donné.** Ces éléments sont documentés et permettent de cartographier les risques matériels.

Anticiper les risques ESG futurs est un élément clé car Ostrum AM investit pour ses clients sur un horizon long terme et veille au futur des entreprises ainsi financées. Dans certains cas, certains risques ESG ne sont pas nécessairement matériels à court terme mais le seront dans les 10 prochaines années tels que ceux générés par le réchauffement climatique.

Cela est un point **important et différenciant de la Recherche Crédit propriétaire d'Ostrum AM.**

L'approche extra-financière émetteurs crédit est résumée ci-après :



L'intégration de la matérialité des éléments ESG dans l'analyse du profil de risque crédit et actions des émetteurs et des secteurs suit l'approche suivante :

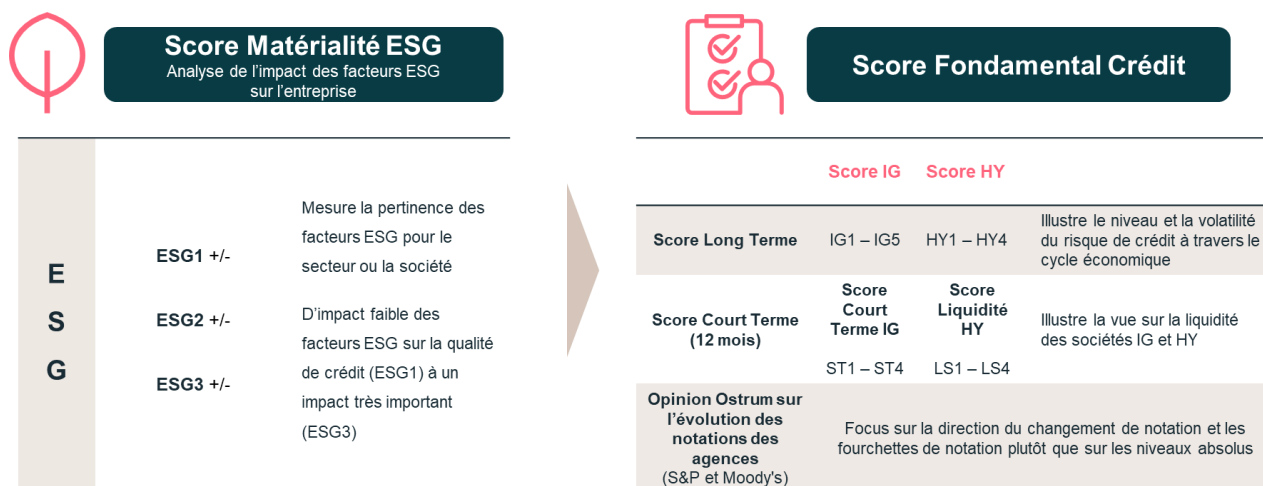
- Les risques (-) et opportunités (+) relatifs aux facteurs ESG matériels pour une entreprise sont pris en compte
- L'impact de ces facteurs varie de ESG1 (faible) à ESG3 (fort)
- L'intensité de cet impact dépend de la volonté et la capacité de la Direction de l'entreprise analysée de détecter, de s'adapter et de faire face aux éléments ESG matériels, en y intégrant l'horizon de temps pour agir.

Signification des Scores de matérialité ESG

Score Matérialité ESG	Type d'impact sur le secteur ou l'entreprise	Impact sur la qualité fondamentale d'une entreprise
ESG 1 +/-	Impact faible	Enjeux ESG ayant un impact pour le secteur mais peu d'impact sur la qualité fondamentale de l'entreprise Ou L'impact est à très LT et l'entreprise a le temps de s'adapter
ESG 2 +/-	Impact modéré	Les risques et opportunités ESG sont élevés à court/moyen terme mais l'entreprise en a pris la mesure Ou Il y aura un impact matériel sur le long terme et l'entreprise n'a pas encore adapté son modèle
ESG 3 +/-	Impact matériel	Les facteurs ESG ont une conséquence sur la qualité fondamentale du modèle économique de l'entreprise Ou Ils sont combinés à d'autres facteurs

Par exemple, un score de matérialité ESG2+ signifie que parmi les différents éléments E, S ou G que nous avons identifiés, nous pensons que (i) les opportunités l'emportent sur les risques, et (ii) l'ampleur de l'impact est modérée pour la franchise de l'entreprise.

Lien entre Score ESG et qualité de crédit



Nous évaluons de manière qualitative les facteurs extra financiers pouvant avoir un impact sur les entreprises, et les détaillons quand cela nous semble pertinent au regard des enjeux pour l'entreprises ou son secteur d'activité. A minima, chaque entreprise bénéficie d'un score de matérialité ESG illustrant l'impact (positif ou négatif) des facteurs ESG sur sa capacité à continuer à déployer son activité avec succès.

Intégration ESG auprès des émetteurs souverains et quasi-souverains

Sur les émetteurs souverains et quasi souverains, les éléments extra-financiers matériels sont systématiquement pris en compte et directement intégrés à la construction des portefeuilles via l'évaluation du risque des pays. Nous intégrons l'ESG à travers notre indicateur de matérialité qui permet via une prise en compte double dans le diagnostic pays :

- Attribution d'un score à un émetteur fondé sur des variables ESG ;
- Identification des points d'attention pouvant être source de risque crédit d'un émetteur souverain.

Notre méthodologie prévoit l'utilisation d'une grille d'évaluation dédiée aux pays développés et d'une grille pour les pays émergents afin de prendre en compte au mieux leurs enjeux spécifiques.

Ce modèle nous permet de suivre l'amélioration ou la dégradation des émetteurs sur la base d'un score agrégé. Ce score est calculé sur la base de près de 30 indicateurs regroupés dans des sous-ensembles E/S/G. Le scoring est compris entre 3 (plus positif) et -3 (le plus négatif). Une mise à jour hebdomadaire est réalisée avec un suivi en comité avec la gestion.

Approche : utilisation de données non-financières, ESG, optimisée pour améliorer la prédictivité sur l'évolution des émetteurs

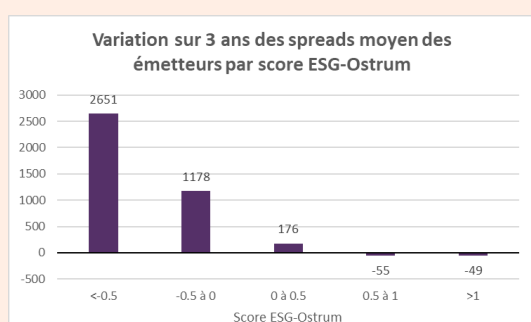
Exemples de variables utilisées :

- E – émission carbone, pollution, biodiversité, déforestation, ...
- S – indice de développement humain, inégalité homme/femme, ...
- G – corruption, liberté de la presse, efficacité du gouvernement, ...

Prise en compte double dans le diagnostic pays

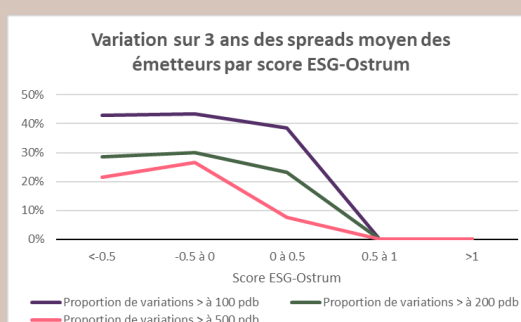
Rendement

Score de matérialité ESG corrélé avec le niveau de performance des émetteurs



Risque

Modèle pour identifier les poches de risque et donc les sources de drawdown



Source : Ostrum AM

L'image suivante montre comment l'univers d'investissement est couvert en termes d'ESG par les équipes de recherche d'Ostrum AM (Recherche Quantitative, Stratégistes marché, Recherche Obligations Durables) et comment l'ESG est pleinement intégrée par l'équipe d'investissement dans la sélection de titres et la construction du portefeuille.

Recherche Quantitative	Stratégistes marchés	Recherche Obligations Durables	Gérants
Modèle propriétaire « SORIMON »¹ d'évaluation du risque souverain à moyen terme Couverture de 80+ pays, développés et émergents Objectif : mesurer le risque souverain sur la base des éléments suivants : Données économiques : variables de vulnérabilité internes (comme le chômage) et externes (comme le solde primaire) de Standard & Poor's Éléments extra-financiers : données de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Sources : données macro-économiques de S&P et données extra-financières de la Banque Mondiale, Nations Unies, et ND Gain	Analyse de la qualité de crédit des émetteurs souverains et assimilés incluant la matérialité ESG Approche en 5 piliers, dont la matérialité ESG Fondamentaux : conditions économique & trajectoire des finances publiques, inflation à court et moyen terme Sentiment / Technique : indice propriétaire d'aversion au risque, prévisions d'émissions nettes Valorisation : modèles propriétaire pour obtenir des valeurs d'équilibre et courbes d'inflation Risques spécifiques : catastrophe naturelle, événement politique majeur... Matérialité ESG : attribution d'un score (+3 à -3, +3 étant la meilleure) fondé sur les variables ESG et identification des sources de risque crédit pour un émetteur souverain Analyse de 80+ émetteurs souverains et quasi-souverains mise à disposition pour les gérants dans la base de données propriétaire CIGAL	Analyse dédiée aux obligations durables Emetteurs souverains et assimilés Axe « émetteur » : politique climat / environnementale et/ou sociale de l'émetteur ainsi que la cohérence de l'émission vis-à-vis de cette politique Axe « instrument » : impact climat / environnemental et/ou social de l'instrument et contribution de l'émission à la transition énergétique Scoring par KPIs² (émetteur 20% / Instrument 80%) et une note « obligation durable » finale allant de 1 à 10 (1 étant la meilleure, les notes 8 à 10 sont requalifiées comme « non-durables » donc exclues) Analyse de 500+ émissions mise à disposition pour les gérants dans la base de données propriétaire IMPACT (Impact bonds Analysis Comprehensive Tool)	Prise en compte des facteurs ESG dans la sélection et la construction de portefeuille Approche « FSVT³ » par marché (taux et inflation) et secteur (souverains/quasi-souverains) qui tient compte des risques et opportunités extra-financiers (matérialité ESG) Construction de portefeuille : - Qualité améliorée par l'intégration des critères ESG - Sélection des émetteurs sur la base des notations extra-financières (méthodologie SDG index⁴), avec un objectif d'une notation meilleure que celle de l'univers ISR de référence - Politique climatique intégrée ayant pour objectif de réduire l'empreinte carbone⁵ Portefeuille suivi en temps réel dans FIT (Front Office Investment Tool). Simulation d'impact (financier et extra-financier) sur le portefeuille pour chaque achat ou vente

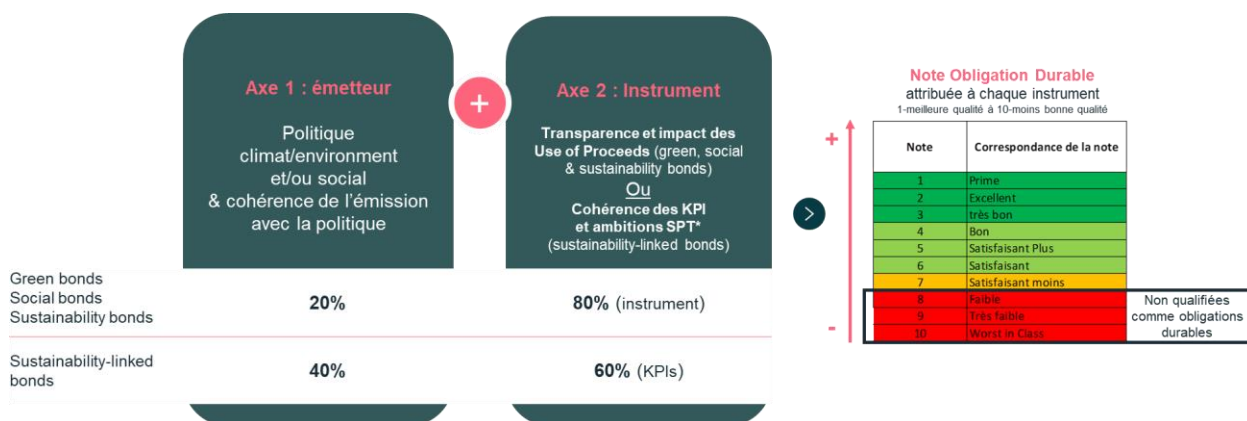
1-SORIMON: SOvereign Risk MONitor. 2- KPI : Key Performance Indicators. 3- FSVT : Fondamentaux (F), Sentiment (S), Valorisation (V), facteurs Techniques (T). 4- SDG Index : publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network », une initiative globale de l'ONU) et la Bertelsmannstiftung (une fondation allemande), SDG index fournit un score pays compris entre 0 (la plus mauvaise note) et 100 (la meilleure note), mise à jour annuelle. Objectif : suivre les progrès accomplis par les pays par rapport à la réalisation des 17 objectifs d'ODD. <https://www.sdgindex.org/>. 5-A partir du janvier 2023, Scope 1+2+3. L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

Obligations durables

- Ostrum AM a développé une méthodologie d'analyse propriétaire spécifique aux obligations durables, modélisée au travers d'un outil d'évaluation des obligations durables dédié, administré par les Analystes Obligations Durables et mis à disposition de l'équipe de gestion crédit.
- Ce processus d'analyse permet d'évaluer les obligations vertes, les obligations sociales, les obligations durables ainsi que les obligations indexées sur des objectifs de développement durables (« Sustainability-linked bond »).
- Leur évaluation et leur notation reposent sur deux axes :
 - Un axe Emetteur (20% du score final) : Cet axe apprécie la qualité de la stratégie et des pratiques environnementales (et/ou sociales le cas échéant) de l'émetteur ainsi que la façon dont l'émission durable s'y inscrit (cohérence de l'émission),
 - Un axe Instrument (80% du score final) : Cet axe évalue la structuration de l'obligation. Les analystes étudient notamment la transparence dans l'allocation des fonds levés, le niveau de matérialité et l'impact environnemental (et/ou social le cas échéant) effectif des projets financés.

	Note Emetteur 20%	Note Instrument 80%
Green bonds	Evaluation de la stratégie environnementale 1. Poids de l'activité de l'émetteur en lien avec les projets financés par l'obligation 2. Qualité transition énergétique de l'émetteur 3. Stratégie climat globale de l'émetteur	Evaluation du niveau de contribution de l'émission à la transition énergétique et au respect de l'environnement 4. Transparence sur l'utilisation des fonds 5. Matérialité des projets financés ou refinancés 6. Additionnalité
Social bonds	Evaluation de la stratégie sociale 1. Poids de l'activité de l'émetteur en lien avec les projets financés par l'obligation 2. Qualité du développement des territoires de l'émetteur 3. Stratégie sociale / préservation des écosystèmes et des économies locales	7. Adéquation entre la taille du pool des projets identifiés et le nominal de l'obligation durable 8. Gestion durable des projets 9. Gestion des fonds levés 10. Reporting : mesures d'impact climat et environnement (Green bonds), mesure d'impact social / préservation des économies locales (Social Bonds)
Sustainability Bonds	Pondération des Notes obtenus via la grille de scoring Green bonds et la grille de scoring Social Bonds, selon un prorata lié au pourcentage des fonds levés et fléchés vers des projets verts ou des projets sociaux	
	Note Emetteur 40%	Note Instrument 60%
Sustainability-linked bonds (SLB)	1. Stratégie globale de l'émetteur, environnementale et/ou sociale 2. Scoring quantitative de l'émetteur sur Transition / Développement régional 3. Raison de l'émission d'un SLB et cohérence avec la stratégie durable de l'émetteur et son activité	4. Gouvernance de l'émission 5. Transparence des KPIs 6. Calibrage des Sustainability Performance Targets (SPTs) 7. Commensurabilité de la structuration de l'obligation 8. Transparence du reporting et qualité 9. Vérification des pratiques

- L'évaluation de chaque axe se matérialise par une note sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la meilleure et 10 la moins bonne). Les instruments dont la note est égale à 8, 9 ou 10 sont requalifiés par les analystes comme « non-durables » et ne peuvent donc pas faire l'objet d'un investissement.



Source : Ostrum AM

Enfin, la méthodologie d'analyse des obligations durables définit 3 statuts de notation :

- « Pre-scoring » : notations pour les obligations durables dont le premier rapport d'allocation et d'impact n'a pas encore été publié ;
- « Scored » : notations pour les obligations durables dont le premier rapport d'allocation et d'impact a été publié ;
- « Under Review » : notations pour des obligations durables faisant face à des controverses pouvant impacter de manière négative l'appréciation de la qualité de l'instrument par l'analyste et donc entraîner une révision de la note à la baisse.

Revue des émissions

La notation de chaque instrument est revue de façon annuelle par les Analystes ESG Obligations Durables. Cette révision annuelle peut s'appuyer sur une action de dialogue ou de recommandations avec les émetteurs, notamment sur des problématiques de transparence ou d'incohérence des informations publiées.

A titre d'exemple, nous avons proposé aux représentants de la dette belge de faire un reporting précis sur le financement d'un projet environnemental, ce qui a été bien pris en considération par les représentants de la dette belge.

Toutes les analyses sont réalisées par les Analystes ESG Obligations Durables dans un outil dédié (ImpACT : Impact bonds Analysis Comprehensive Tool) et peuvent être consultées par l'ensemble des gérants et des analystes.

Pour les green bonds, les fonds levés sont cartographiés en fonction des 7 thématiques liées aux projets « verts » :

- Les énergies renouvelables,
- L'économie circulaire,
- L'agriculture & alimentation durable,
- Les bâtiments verts,
- Les solutions & services verts,
- La mobilité propre,
- La biodiversité.

Une offre de produits ISR sur mesure

En sus de l'intégration ESG sur les classes d'actifs nous offrons à nos clients des produits ISR spécifiques et co-construisons avec eux des stratégies sur mesure, répondant au mieux à leurs ambitions en matière d'ESG. Au-delà d'une approche de la finance responsable ambitieuse et déployée à l'ensemble de ces stratégies de gestion, Ostrum AM a déployé une gestion ISR sur approximativement un quart de ses encours sous gestion:

Des stratégies best-in-class, positive screening ou best-in-universe sont déployées sur certains de nos **fonds ouverts** (qui ont vocation à être labélisés)

Des stratégies sur-mesure sont coconstruites avec nos clients pour leurs **fonds dédiés ou leurs mandats** afin de répondre au mieux à leur philosophie ESG.

Les stratégies sont adaptées à chaque besoin de nos clients :



Best-in-Class et Positive screening

Exclure les émetteurs qui présentent un fort profil de risque ESG et favoriser les émetteurs les mieux évalués



Best-in-Universe

Privilégier les émetteurs les plus performants d'un point de vue ESG dans l'univers d'investissement, tous secteurs confondus



Exclusions renforcées

Exclure les émetteurs qui présentent les plus forts profils de risque ESG



Smart carbon strategies

Proposer des stratégies de décarbonisation des portefeuilles et des portefeuilles à impact carbone maîtrisé

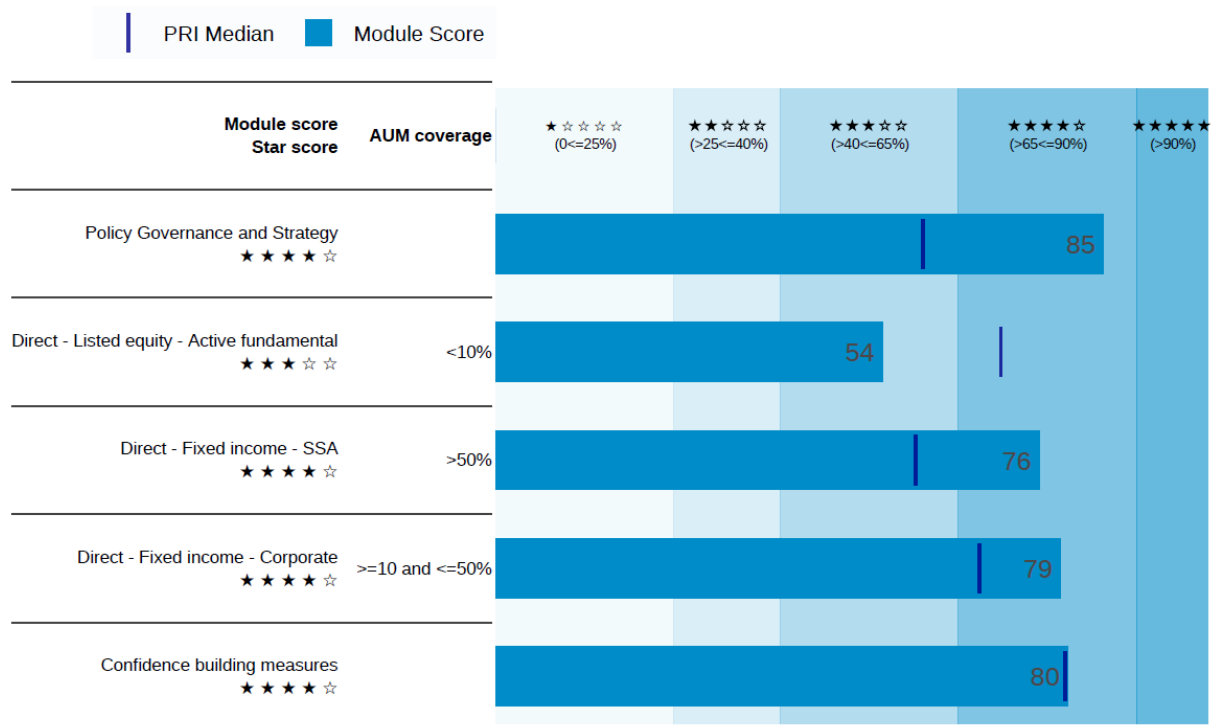
Renforcer notre politique de labellisations ISR

Les stratégies d'investissement ISR représentent 94% des encours des fonds ouverts au 31.03.2024.

Nous souhaitons poursuivre la labélisation ISR des véhicules d'investissement éligibles au label ISR- fonds ouverts et mandats de gestion pour les clients le désirant - dans les années à venir.

Signataire des PRI

Ostrum AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI) depuis 2008. Vous trouverez ci-dessous le rapport d'évaluation PRI pour l'année 2023 :



Source : Rapport d'évaluation PRI 2023 d'Ostrum AM. L'échelle de rating se présente de 1 à 5 étoiles ; 5 étant le rating le plus élevé et 1 étant le plus bas. À l'issue d'un exercice de reporting détaillé, les PRI attribuent une notation, établie sur une échelle à 5 niveaux, pour chaque module applicable. Le score médian du peer group est également communiqué pour permettre une mise en perspective des résultats sur une base relative. Le Module « Strategy and Governance » est applicable à tous les signataires ; les autres modules sont applicables dès lors qu'ils couvrent une catégorie supérieure ou égale à 10 % des encours. Les références à un classement, un prix ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou de la société de gestion.

En savoir plus : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapports-pri>

2.4. Comment est appréhendée la gestion des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement de la société de gestion ? (Article 173-VI & TCFD)

L'évaluation des risques et opportunités des critères extra-financiers est systématique, et totalement intégrée à l'évaluation de la qualité de crédit des émetteurs par notre Recherche Crédit.

- **Une intégration qualitative.** Le jugement de l'analyste est clé : la revue de tous les inputs extra-financiers est fondamentale pour évaluer la force/faiblesse d'un émetteur spécifique face à un élément ESG identifié pour la simple raison qu'ils peuvent avoir un impact sur le risque crédit.
- **Méthode et granularité.** Afin de pouvoir intégrer les critères ESG de manière uniforme, nous avons développé une typologie de risques/opportunités pour chaque pilier (E/S/G). Les analystes doivent ainsi garder à l'esprit cette typologie et l'intégrer dans leur évaluation du risque crédit des émetteurs.
- **Notre approche "émetteur par émetteur" est complétée par une approche sectorielle.** Elle permet de réunir régulièrement les analyses d'un même secteur sur les trois zones géographique (Asie/Europe/US) pour identifier des problématiques ESG spécifiques. Parfois elles ne sont pas matérielles à l'heure d'aujourd'hui mais le seront à long terme. Ainsi, nous surveillons dès aujourd'hui leurs évolutions. Nous pensons que cela est un point clé et différenciant de notre recherche crédit propriétaire.
- **Echelle de matérialité ESG.** Pour aller plus loin dans la transparence de l'évaluation des risques/opportunités propres aux éléments ESG, nous mesurons leur impact sur le risque de crédit d'un émetteur, en fonction de la pertinence des éléments ESG pour l'industrie ou la société elle-même. Si ces éléments ESG sont pertinents, nous mesurons leur impact sur le profil de risque de la société. Nous classifions le degré de matérialité ESG selon une échelle de ESG 1 à ESG 3, où ESG 3 signifie que les éléments ESG sont un des facteurs clé du score fondamental de crédit, de manière indépendante ou en combinaison avec d'autres facteurs.
- **Transparence de l'information et travail avec la gestion :** les outputs de la recherche qui consistent dans les scores propriétaires (d'une part portant sur le risque de crédit, et d'autre part sur l'impact des risques ESG sur les risques de crédit de l'émetteur) sont systématiquement partagés avec les gérants. En effet la recherche crédit et la gestion travaillent main dans la main dans le but de permettre aux gérants de calibrer leurs positions dans les portefeuilles.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

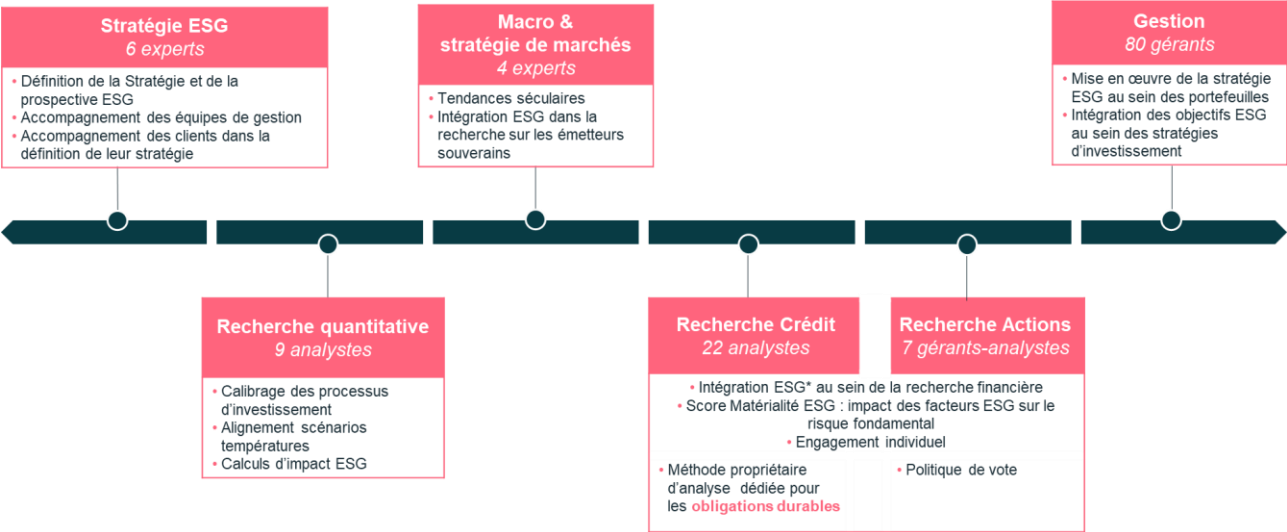
Un nombre croissant d'employés d'Ostrum AM, avec des niveaux de responsabilité différents et des activités différentes (gestion ou back-office) sont naturellement impliqués dans la mise en œuvre de l'approche d'Investissement Responsable d'Ostrum AM.

Ostrum Asset Management s'est doté d'une organisation interne transversale, robuste et dédiée pour structurer nos Politiques et nos services d'investissement en matière ISR.

La Direction de la Stratégie ESG & RSE est composée de 6 stratégestes ESG et de 2 experts en RSE. Cette Direction constitue le cœur de notre approche ESG. En effet, les Stratégestes ESG supervisent de façon

transversale l'ensemble des sujets ESG / ISR / Climat. Ils interviennent également dans le pilotage de notre corpus ESG notamment en matière de définition de nos politiques ISR et d'engagement. Ils mettent également en place la gouvernance et la comitologie associée, et définissent les procédures. Ils ont un rôle d'animation de ces politiques, en pilotant des groupes de travail et des comités dédiés et en assistant les équipes de gestion au quotidien. Ils assurent aussi un suivi des clients et les accompagnent dans leur réflexion sur les différentes politiques ESG. Les experts RSE interviennent dans la définition, la mise en place, le suivi et la communication de nos actions et démarches en matière de développement durable et sociétale applicable au niveau de l'entreprise. Ils s'assurent de la mise en place de la stratégie RSE conformément aux besoins de l'entreprise et des obligations réglementaires, établissent un état des lieux en termes de bilan carbone et de définir les indicateurs de performance appropriés permettant d'évaluer la progression de l'entreprise. Enfin, ils accompagnent la mise en œuvre de notre démarche RSE, tant au niveau interne (de la Direction Générale jusqu'aux salariés) qu'au niveau externe.

L'ensemble des ressources impliquées sur les sujets ESG sont :



Source : Ostrum AM, Mars 2024.* L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

L'ensemble des plus de 100 professionnels de l'investissement contribuent à l'intégration ESG dans le processus d'investissement. 40% des collaborateurs sont dédiés à la contribution à la recherche pour les équipes d'investissement. Les équipes de recherche présentées en fin de section 2.5 sont autant de contributeurs clés du processus d'investissement responsable.

RESSOURCES HUMAINES DEDIEES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

Tableau récapitulatif des équivalents temps plein travaillant sur les problématiques ESG

MÉTIERS	ETP INTERNE
---------	-------------

DIRECTION DE LA GESTION TAUX	9,5 ETP
DIRECTION DE LA TRANSFORMATION	0,5 ETP
DIRECTION DES CONTRÔLES PERMANENTS	1,25 ETP
DIRECTION DES RISQUES	3 ETP
DIRECTION OPÉRATIONS & TECHNOLOGIE	2,3 ETP
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT	5 ETP
DIRECTION DES GESTIONS : RECHERCHE & ISR	14,8 ETP
DIRECTION DES GESTIONS ASSURANCES ET SOLUTIONS ALM	3,6 ETP
DIRECTION DES GESTIONS QUANTITATIVES	2 ETP
COMMUNICATION	1 ETP
RSE	1 ETP
TOTAL	43,95 ETP
PART EN % DES ETP CONCERNÉS PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS GLOBAUX	10,72 %

Source : Ostrum AM au 31/12/2023

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'ISR la société de gestion est-elle partie prenante ?

La volonté de cohérence globale affichée par Ostrum AM la pousse à aller au-delà de l'engagement individuel porté par les équipes de gestion. C'est pourquoi, chaque année, elle s'engage dans des actions collaboratives qui font résonnance à ses convictions. Ostrum AM s'engage ainsi depuis plusieurs années dans des actions collectives afin de sensibiliser les émetteurs, les pouvoirs publics et les régulateurs à l'importance des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance. Le processus de mise en œuvre de ces engagements consiste en la sélection d'initiatives collaboratives qui correspondent à nos propres convictions. Celles-ci sont ensuite communiquées au membre du Comité Exécutif et aux équipes de gestion pour assurer la cohérence globale de nos engagements. Les actions sont suivies dans le temps par le département RSE d'Ostrum AM.

Ne pouvant participer à toutes les initiatives répondant à ces grands principes, Ostrum AM vise en priorité les actions engagées pour :

- **Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge** : cet objectif est d'autant plus important dans un contexte de crise sanitaire où la COVID-19 provoque de grandes souffrances, déstabilise l'économie mondiale et bouleverse la vie de milliards de personnes dans le monde entier.

- **Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes** : les lois et les normes sociales discriminatoires restent omniprésentes ; les femmes restent sous-représentées à tous les niveaux du pouvoir.
- **Lutter contre le réchauffement climatique** : les changements climatiques affectent désormais tous les pays sur tous les continents. Ils perturbent les économies nationales et affectent des vies, tandis que les conditions météorologiques changent, le niveau de la mer monte et les phénomènes météorologiques deviennent plus extrêmes.
- **Contribuer à sauvegarder la biodiversité** : elle est garante du bon fonctionnement des écosystèmes et est la condition de notre existence. La destruction d'une espèce peut fragiliser l'ensemble de l'écosystème. Or, 75 % des environnements terrestres et 40% des environnements marins sont très largement altérés par les activités humaines ;

Ces priorités correspondent aux Objectifs de Développement durable 3 (santé et bien-être), 5 (égalité entre les sexes), 13 (climat), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre).

Ostrum AM participe activement à des engagements collaboratifs et/ou initiatives :

 www.unpri.org	Ostrum AM est, depuis 2008, signataire des six principes des Nations Unies pour l'investissement responsable à l'échelle internationale. Les organisations signataires doivent remplir un questionnaire annuel sur leurs pratiques d'investisseur responsable et publier un rapport de suivi.
 www.cdp.net/fr	Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « Carbon Disclosure Project » jusqu'à fin 2012. Elle détient une base de données mondiale des plus importantes sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Le CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures, afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Ostrum AM est signataire direct depuis 2018 et répond à l'enquête CDP depuis 2010.
 www.iigcc.org	L'IIGCC compte plus de 230 membres, principalement des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, répartis dans 15 pays, avec plus de 30 billions d'euros d'actifs sous gestion. Ostrum AM est membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change, qui est l'organe européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique et la voix des investisseurs qui prennent des mesures pour un avenir prospère et sobre en carbone. L'IIGCC joue un rôle clé dans l'exécution des initiatives des investisseurs mondiaux et collabore étroitement avec d'autres réseaux d'investisseurs.
 www.frenchsif.org/isr-esg	Le Forum pour l'investissement Responsable a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires et de citoyens. Depuis, ils ont été rejoints par des investisseurs. Ostrum AM participe au FIR en direct depuis 2019.
 www.unglobalcompact.org	UN Global Compact est une initiative volontaire fondée sur les engagements du DGE de mettre en œuvre des principes universels de durabilité et de prendre des mesures pour appuyer les objectifs des Nations Unies.

	Ostrum AM depuis 2019 adhère aux principes de l'UN Global Compact par l'intermédiaire de Natixis, signataire de cette initiative.
 www.efama.org/about/SitePages/Home.aspx	L'EFAMA est le porte-parole de l'industrie européenne de la gestion d'investissement, représentant 28 associations membres, 59 sociétés membres et 22 membres associés. Ostrum AM est membre du comité permanent de la gérance, de l'intégrité du marché et de l'investissement ESG. Ostrum AM participe à des groupes de travail sur les thèmes de l'investissement responsable et de la gouvernance d'entreprise.
 www.afg.asso.fr/	L'Association française de la Gestion Financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. L'AFG soutient également les thèmes ESG à travers les travaux du comité spécial dont Ostrum AM est membre. Philippe Setbon (Directeur général de Natixis IM) est Président de l'Association française de la gestion d'actif (AFG).
 www.icmagroup.org/	L'International Capital Market Association (« ICMA ») est une association qui compte plus de 500 membres répartis à travers 60 pays. La mission de l'ICMA est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des marchés internationaux de la dette. Les sujets prioritaires de l'ICMA portent sur les questions de réglementation, de marché et autres questions pertinentes relatives aux pratiques du marché impactant le fonctionnement des marchés de la dette au niveau international.
 www.climateaction100.org/	L'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission d'inciter et de peser sur les 100 grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. Cela, pour que ces derniers mettent en pratique leurs opportunités de transition vers une énergie propre et respectent ainsi l'Accord de Paris. Lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit, elle est considérée comme l'une des douze initiatives les plus pertinentes pour répondre aux questions du changement climatique. À ce jour, 700 investisseurs internationaux ont rejoint l'initiative dont Ostrum AM.
 www.fsb-tcfd.org/	La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) est un groupe de travail dont l'objectif est de proposer des recommandations sur la manière de publier les risques et opportunités liés au changement climatique. Depuis 2020, Ostrum AM publie son rapport TCFD permettant ainsi de rendre compte de l'intégration des risques climatiques dans sa stratégie globale.
	Les Green Bond Principles (GBP) et les Social Bond Principles (SBP) sont une initiative de l'International Capital Market Association (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de divulgation et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations vertes et sociales. En 2021, Nathalie Beauvir-Rodes, analyste senior obligations à impact d'Ostrum AM a été nommée membre de l'Advisory Council des Principes de l'ICMA.

Les actions soutenues en 2023

En 2023, Ostrum AM a contribué à 6 nouvelles initiatives :

1. Non-Disclosure Campaign 2023

Créé en 2000, le Carbon Disclosure Project (CDP) est une organisation qui publie des données sur l'impact environnemental des plus grandes entreprises. L'organisation a créé une plateforme de reporting qui fournit aux investisseurs une source fiable de données environnementales autodéclarées par les entreprises, de manière cohérente et comparable.

Au travers de la campagne de non-divulgaration, le CDP demande chaque année à plus de 7 000 des plus grandes entreprises du monde de communiquer sur leur impact et leur gestion du changement climatique, des forêts et de la sécurité de l'eau, par un questionnaire.

Les investisseurs sont invités à diriger des engagements ou à cosigner des lettres en partenariat avec d'autres investisseurs pour demander la divulgation d'informations à des sociétés qui n'ont pas encore communiqué leurs informations.

Avancements en 2023 :

- En 2023, un nombre record d'institutions financières (IF) et d'entreprises participantes ont été ciblées aux fins d'engagement. La campagne du CDP a été soutenue par 288 institutions financières.
- 1 590 entreprises ont été sélectionnées parmi une liste de sociétés non déclarantes pour un engagement ciblé concernant l'importance de la divulgation – ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à 2022.
- 1 134 ont été sollicitées directement par leurs actionnaires ou obligataires pour divulguer des informations sur le changement climatique, 414 sur les forêts et 463 sur la sécurité de l'eau.
- En 2023, les entreprises ciblées étaient 6,8 fois plus susceptibles de divulguer sur les forêts. Ce résultat démontre que les entreprises sont prêtes et capables de fournir des informations critiques sur les impacts forestiers, si elles constatent que ces données sont demandées par leurs investisseurs et prêteurs.

Ostrum AM a participé directement à cette campagne en engageant le dialogue avec une des entreprises ciblées.

2. 3 initiatives Say on Climate

Ostrum AM a participé à 3 initiatives pour soutenir une plus grande pratique des résolutions Say on Climate qui ont pour objectif d'inciter les entreprises à fournir une vision claire de leur stratégie climatique et de leurs ambitions en matière de durabilité, et d'évaluer leur alignement avec les objectifs fixés par les Accords de Paris. Ces initiatives sont :

- Tribune Say on Climate du FIR : Depuis 2021, le FIR prend position et publie ses attentes au sujet des résolutions « Say on Climate ». Dans ce contexte, il publie une tribune dont Ostrum AM est signataire, rappelant la nécessité d'un dialogue avec les actionnaires, les partenaires sociaux et l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise sur leur transition écologique et demandant aux entreprises des secteurs les plus polluants de systématiser la mise à l'ordre du jour de résolutions climatiques lors des Assemblées générales d'actionnaires.
- Lettre à Bruno Le Maire « Say on Climate » : Dans le cadre de la consultation publique sur le projet de loi industrie verte, 34 investisseurs et acteurs de la finance responsable, dont le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable), ont signé une lettre adressée au ministre de l'Économie et des finances, afin d'intégrer dans la loi l'amélioration du dialogue actionnarial sur les enjeux climatiques en France.
- Lettre au président de la République française, Emmanuel Macron : Dans cette lettre adressée à Emmanuel Macron et au Ministre délégué chargé de l'Industrie, les investisseurs ont exprimé leur soutien à l'amendement N°483 déposé dans le cadre du projet de loi Industrie Verte. Ils expriment leur souhait de s'exprimer systématiquement sur les stratégies climat et de durabilité des entreprises cotées lors des assemblées générales (AG) et plaident en faveur de l'inscription de projets de

résolutions par les entreprises cotées à leurs AG, ainsi que le rapport annuel sur la mise en œuvre de cette stratégie.

3. The CDP Science-Based Targets (SBTs) Campaign

Les objectifs fondés sur la science (SBT) fournissent aux entreprises une feuille de route pour réduire leurs émissions au rythme et à l'échelle que la science juge nécessaires pour un monde à 1,5°C. Déjà adoptés par près de 2 900 entreprises dans le monde, les SBT préparent les entreprises à la transition vers une économie zéro carbone. Une adaptation précoce est susceptible de réduire l'incertitude réglementaire, d'améliorer la rentabilité et la compétitivité, et donc de renforcer la confiance des investisseurs. L'adoption par les entreprises d'objectifs de réduction des émissions fondés sur la science peut décarboner les portefeuilles des investisseurs et atténuer les risques liés au climat auxquels ils peuvent être exposés. Le succès de cette campagne dépend du nombre de nouvelles entreprises qui signeront la lettre d'engagement SBTi, pendant la durée de la campagne.

Principales réalisations de la campagne 2022 – 2023 :

- 318 institutions financières et entreprises multinationales, représentant 37 billions de dollars d'actifs et de pouvoir d'achat, ont soutenu la campagne, soit une augmentation de près de 30 % par rapport à l'année précédente
- 1 060 entreprises à fort impact ont été ciblées dans le cadre de la campagne SBT 2022-2023 du CDP
- 99 nouvelles entreprises ont rejoint la SBTi (valeur de 3,57 billions de dollars)
- 74 % des soutiens de la campagne par des institutions financières ont leur siège social en Europe et au Royaume-Uni, montrant un engagement continu élevé des institutions financières sur ces marchés
- Le Japon a enregistré le plus grand nombre d'entreprises rejoignant la SBTi au cours de la campagne 2023-2024, représentant 28 % des émissions totales des entreprises à fort impact rejoignant la SBTi
- Les secteurs des matériaux et de la production d'énergie sont les deux secteurs émetteurs les plus importants dans l'échantillon ciblé de la campagne, représentant 73 % des émissions ciblées. Cependant, les actions et les objectifs fixés par ces secteurs restent en deçà de la moyenne
- Le secteur manufacturier a démontré un engagement accru, représentant 12 % des émissions totales des entreprises ayant rejoint la SBTi lors de la campagne 2022-2023, contre 7 % lors de la campagne précédente.

4. Support retailer tobacco disclosure

Pella Funds Management est parti du constat suivant : l'immense majorité des sociétés américaines n'affichent pas leurs revenus issus de la vente de tabac. Or, cette absence de transparence pose un double problème, à la fois commercial (en termes de risque financier) et éthique, aux investisseurs.

Pella Funds Management sollicite la Securities and Exchange Commission (SEC), afin qu'elle instaure des règles exigeant des entreprises publiques du secteur de la vente au détail, qui vendent des produits contenant du tabac, de divulguer leur chiffre d'affaires provenant de la vente de ces produits.

Si la SEC ne retenait pas cette première demande, Pella Funds Management demande au minimum davantage de transparence de la part des entreprises.

Elle souhaiterait rendre obligatoire la transparence et exige des entreprises qu'elles communiquent, lorsque plus de 10 % de leur revenu provient de la vente de produits qui contiennent du tabac.

5. Climate transition plan resolution letter

Il s'agit d'une déclaration d'investisseurs, initiée par CCLA Investment Management et LAPFF (Local Authority Pension Fund Forum), qui vise à encourager les entreprises à fournir aux actionnaires des détails de leur stratégie climatique à travers une résolution. Cette initiative invite les investisseurs à signer une lettre à destination de 35 entreprises britanniques à forte émission de carbone, afin de les interroger sur leurs approches pour fournir aux actionnaires la possibilité de soutenir leur stratégie climatique au moyen d'une résolution d'assemblée générale spécifique.

Les actions menées en 2023 consistent à :

- Encourager les entreprises à soumettre une résolution sur leur plan de transition climatique pour approbation lors de l'AG de 2024
- Instaurer des votes plus réguliers sur les propositions de plans de transition vers un objectif zéro émission

- Offrir aux actionnaires la possibilité de voter sur leur stratégie climatique, en particulier pour les entreprises à fort impact et confrontées à des risques climatiques accrus
- En l'absence de vote sur le plan de transition, encourager les investisseurs à refléter leurs ambitions sur d'autres points d'ordre du jour, tels que l'élection des membres du conseil d'administration

6. Spring

Spring est une initiative des PRI qui souhaite mettre l'accent, dans sa première phase, sur la déforestation et la dégradation des sols en tant que facteurs clés de la perte de biodiversité, en visant les entreprises ayant un fort impact sur la biodiversité.

À mesure que l'initiative se développera, les PRI prendront en compte les autres facteurs responsables de l'appauvrissement de la biodiversité.

L'initiative Spring souhaite voir les entreprises agir à trois niveaux :

- Les entreprises doivent établir des objectifs ambitieux pour lutter contre la déforestation et la destruction de la biodiversité et évaluer les impacts de la dégradation des sols
- Les entreprises doivent cartographier, mesurer et surveiller les risques présents au sein de la chaîne d'approvisionnement et établir des processus d'escalade en cas de non-respect des exigences
- Les entreprises doivent s'engager publiquement à aligner leurs activités d'engagement politique sur le Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming et les Accords de Paris.

L'initiative vise ainsi à mobiliser la communauté des investisseurs pour contribuer à l'objectif mondial de stopper et de renverser la tendance de perte de biodiversité d'ici 2030. En s'attaquant à ce problème, l'initiative cherche également à soutenir d'autres objectifs de développement durable, tels que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que la promotion des droits de l'homme.

Par ailleurs, Ostrum AM a participé en 2023 à des groupes de travail initiés par trois instances : l'Association Française de la Gestion (AFG), l'IFD (Institut de la finance durable) et le FIR (Forum pour l'investissement responsable).

L'ensemble de ces groupes de travail ainsi que de nos engagements collaboratifs sont détaillés dans le rapport d'engagement 2023, disponible sur le site internet d'Ostrum AM : <https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/esg-rse/rapport-d-engagement/rapport-d-engagement-vf.pdf>

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Ostrum AM est aujourd'hui un acteur clé de l'Investissement Responsable, son approche ESG étant largement mise en œuvre sur son métier.

Au 31.03.2024 :

- Les stratégies d'investissement ISR représentent **94% des encours des fonds ouverts**
- Les portefeuilles labellisés ISR totalisent **72 Mds EUR** d'encours.
- Les obligations durables (green Bonds, social bonds, sustainability linked bonds, transition bonds) représentent **35 Mds EUR** d'actifs sous gestion

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporte aux encours totaux sous gestion ? (ARTICLE 173-VI)

Au 31.03.2024 :

- **100%** de ses actifs sous gestion appliquaient des exclusions réglementaires
- **100%** de nos analyses intègrent des dimensions ESG
- **88%** de ses actifs gérés sont gérés avec des stratégies ISR (SFDR Art. 8 ou 9)

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

A fin mars 2024, Ostrum AM gère en tant que société de gestion financière délégataire 44 fonds détenteurs du label ISR pour un total de 72 milliards d'euros sous gestion.

Toutes les informations relatives aux fonds ouverts sont disponibles sur [le site internet d'Ostrum AM : www.ostrum.com/fr/nos-fonds](https://www.ostrum.com/fr/nos-fonds).

- 3. Données générales sur le(s) fonds ISR présent(s) dans le code de la transparence

3.1 Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du/des Fonds ⁴?

Acteur responsable et engagé, Ostrum AM affiche des ambitions fortes en ISR : depuis 2021, 100 % de ses encours intègrent une analyse des critères ESG et à fin mars 2024, plus de 94% des encours gérés en fonds ouverts sont labellisés ISR.

- En effet, la prise en compte de critères extra-financiers dans le choix des émetteurs est de nature à minimiser les différents risques industriels et financiers pouvant potentiellement impacter le risque crédit des émetteurs dans un environnement juridique et réglementaire tenant de plus en plus compte de ces mêmes contraintes.
- Par ailleurs, à travers l'adoption d'une approche d'investissement ISR, nous estimons pouvoir privilégier le financement des sociétés les plus responsables sur le plan Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).

Au niveau des fonds, plusieurs indicateurs ESG DH seront également suivis (cf détail en 6.2) avec l'objectif de surperformer l'univers d'investissement initial pour a minima deux d'entre eux :

- **Pilier E** : Le fonds devra surperformer l'univers d'investissement initial (sur les émetteurs privés et sur les souverains et assimilés) au niveau de l'Intensité Carbone
- **Pilier S** : Le fonds devra surperformer l'univers d'investissement initial sur les souverains et assimilés au niveau des dépenses publiques dans l'éducation. Un suivi sera également réalisé pour les émetteurs privés sur le turnover annuel des employés.
- **Pilier G** : Le fonds devra surperformer l'univers d'investissement initial sur les émetteurs privés au niveau des sociétés disposant d'une politique anti-corruption. Un suivi sera également réalisé pour les souverains et assimilés sur la parité dans les parlements nationaux.
- **Pilier Droits Humains** : Un suivi sera réalisé pour les souverains et assimilés sur la parité dans l'accès à l'éducation et au niveau des émetteurs privés sur les salariés couverts par une convention collective.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Moyens Internes pour l'évaluation ESG

Ostrum AM s'est dotée d'une organisation interne robuste et dédiée pour structurer nos Politiques et nos services d'investissement en matière ISR, via une direction Stratégie ESG & RSE. Cette direction est rattachée à la Direction Générale d'Ostrum AM et est indépendante de la Direction des gestions. L'ensemble des Stratégistes ESG et Experts RSE travaillent de façon étroite avec les différentes équipes de gestion, en particulier sur les process d'investissement, la politique d'engagement ou les approches sectorielles.

⁴ L'indice de référence de ces fonds n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le fonds.

A) Equipes

La Direction de la Stratégie ESG & RSE est composée de 6 stratégestes ESG et de 2 experts en RSE. Cette Direction constitue le cœur de notre approche ESG. En effet, les Stratégestes ESG supervisent de façon transversale l'ensemble des sujets ESG / ISR / Climat. Ils interviennent également dans le pilotage de notre corpus ESG notamment en matière de définition de nos politiques ISR et d'engagement. Ils mettent également en place la gouvernance et la comitologie associée, et définissent les procédures. Ils ont un rôle d'animation de ces politiques, en pilotant des groupes de travail et des comités dédiés et en assistant les équipes de gestion au quotidien. Ils assurent aussi un suivi des clients et les accompagnent dans leur réflexion sur les différentes politiques ESG. Les experts RSE interviennent dans la définition, la mise en place, le suivi et la communication de nos actions et démarches en matière de développement durable et sociétale applicable au niveau de l'entreprise. Ils s'assurent de la mise en place de la stratégie RSE conformément aux besoins de l'entreprise et des obligations réglementaires, établissent un état des lieux en termes de bilan carbone et de définir les indicateurs de performance appropriés permettant d'évaluer la progression de l'entreprise. Enfin, ils accompagnent la mise en œuvre de notre démarche RSE, tant au niveau interne (de la Direction Générale jusqu'aux salariés) qu'au niveau externe.

Au-delà de la Direction de la Stratégie ESG & RSE, les équipes de gestion peuvent également s'appuyer sur les équipes d'experts suivantes qui sont en charge d'intégrer les critères ESG dans leurs analyses :

- La recherche crédit : Elle est en charge de l'analyse crédit des émetteurs avec l'intégration des aspects ESG. Via un cadre d'analyse bien défini les éléments ESG et climatiques sont systématiquement intégrés à leurs analyses, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels. Des analystes spécialisés enrichissent notre expertise Sustainable bonds (obligations vertes, obligations sociales, obligations durables...). L'équipe porte également le dialogue avec les entreprises.
- La recherche quantitative : Elle est en charge des méthodologies quantitatives, de calibration et construction de portefeuilles et intègre une forte dimension ESG et climatique dont l'analyse de scénarios, de températures, scores, calculs d'impact, labellisation, ...
- La stratégie de marché : Cette équipe est en charge de l'analyse fondamentale des émetteurs souverains en tenant compte des critères ESG.

B) Comités

Outre les travaux de ces équipes, Ostrum AM a mis en place plusieurs comités et groupes de travail pour structurer et suivre les sujets/questions ESG/RSE :

Comité Finance Durable	ESG One
<u>Mission</u> : Le Comité Finance Durable a pour principales missions : s'assurer de la cohérence entre la stratégie Corporate RSE et ses déclinaisons - notamment en matière de politiques d'investissement - identifier en prospectif les sujets RSE et ESG, prioriser et suivre les projets ESG et RSE, et partager à la fois les orientations de l'entreprise et les priorités au plus grand nombre. <u>Participants</u> : Les membres de ce comité sont les responsables métiers : les métiers du pôle Gestion et du pôle Développement, la DRH, les Risques et la Conformité, l'IT, la Communication et la RSE et la présidence est assurée par le Directeur Général. <u>Fréquence</u> : Ce comité se tient trimestriellement.	<u>Mission</u> : Le comité ESG ONE est chargé de veiller au déploiement opérationnel de la stratégie ESG. Il établit avec les métiers la feuille de route pluriannuelle, les chantiers à entamer, les investissements et le calendrier à établir pour prioriser et coordonner l'ensemble des briques nécessaires à la mise en œuvre des ambitions d'Ostrum AM en matière de finance durable. Il rapporte régulièrement au Comité Exécutif et organise des groupes de travail ad hoc en fonction des objectifs. En 2022, un focus particulier a été mis sur les reportings ESG afin d'anticiper et répondre aux demandes des clients en la matière et aux évolutions réglementaires. <u>Participants</u> : Il réunit les représentants des principaux métiers, du fait de sa transversalité. <u>Fréquence</u> : Ce comité se réunit toutes les 2 semaines.
Comités Sectoriels	Comité Worst Offenders
	<u>Mission</u> : Ce groupe de travail Worst Offenders est en charge d'analyser les entreprises/controverses pour lesquelles il reçoit des

Mission : Ces comités traitent des politiques sectorielles, telles que le charbon, l'armement, le tabac ou encore « Pétrole et Gaz », parue en 2022. Ces comités arbitrent et valident les listes d'exclusion des différents secteurs concernés, y compris dans la validation des exceptions à ces listes. Les collaborateurs de la gestion sont autorisés à demander une exception d'applicabilité à un émetteur dans de rares occasions, et à condition de présenter un dossier solide et bien documenté devant ce Comité pour validation. Les membres de l'équipe Stratégie peuvent aussi émettre un avis sur la question. Participants : Ces comités regroupent la Gestion (Directeur des Gestions, N - 1 du Directeur des Gestions et membres de la gestion ayant apporté une contribution à l'étude), la Direction des Risques et la Direction de la Conformité. Un rapport de ces comités est réalisé et transmis à la Conformité. Fréquence : Les comités sectoriels se réunissent a minima une fois par an.	alertes (en provenance de fournisseurs de données ou de la gestion) et présente ensuite ses recommandations au comité Worst Offenders pour validation. À la suite d'un processus très encadré, le comité Worst Offenders peut aller jusqu'à exclure des portefeuilles des émetteurs qui auraient eu une controverse très importante. Si le comité estime que la controverse ne justifie pas une exclusion des portefeuilles, mais que celle-ci mérite tout de même un suivi, l'émetteur sera placé sur la « Watch List » et fera donc l'objet d'une surveillance. Les listes des émetteurs ciblés sont actualisées au minimum chaque année, et autant que nécessaire au regard de l'évolution des pratiques des émetteurs. Ainsi, plusieurs entreprises ont été placées sur la liste des Worst Offenders et ont donc été exclues des fonds ouverts gérés par Ostrum AM pour des controverses graves liées à la pollution. Participants : Le groupe de travail Worst Offenders est composé des représentants de l'analyse crédit, des gestions et de l'équipe Stratégie ESG. Le Comité Worst Offenders regroupe la Gestion (Directeur des Gestions, N - 1 du Directeur des Gestions et membres de la gestion ayant apporté une contribution à l'étude), la Direction des Risques et la Direction des Contrôles Permanents. Fréquence : Ce comité se réunit a minima une fois par an. Ostrum AM peut organiser des comités exceptionnels lorsqu'il existe une actualité majeure concernant un émetteur
Groupe de travail TCFD et LEC Mission : Sa mission est d'analyser la politique et l'organisation d'Ostrum AM au regard des recommandations de la TCFD et de la réglementation de l'article 29 de la Loi Energie climat (niveau entité), de formaliser la situation au sein d'un rapport et d'initier des actions qui permettraient de mieux répondre au cadre référent fixé par la TCFD et la LEC. Participants : Le groupe de travail TCFD est composé de la Directrice Stratégie ESG & RSE, de son équipe transverse Stratégie ESG, de la Responsable RSE, et d'un représentant de la Direction des Risques. Fréquence : Ce groupe a été créé en 2020 et se réunit 4 fois par an.	Comités Risques financiers, ESG et performances Mission : La Direction des Risques rend compte à la Direction Générale du dispositif de suivi des risques financiers d'Ostrum AM dans sa globalité. Elle présente les indicateurs de risque propres à chaque grande famille de risques financiers (marché, crédit et contrepartie, liquidité, modèle), ainsi que des éléments pour expliquer la performance des différents portefeuilles et processus de gestion. Elle met en lumière les dépassements et anomalies constatés au cours de la période. Le comité couvre depuis 2022 la dimension extra-financière avec pour objectif de mesurer, consolider et encadrer les risques ESG d'Ostrum AM, en particulier sur la dimension climat. Participants : Ce comité est composé du Directeur général, du Directeur général délégué, du Directeur des risques, de la Directrice des contrôles permanents, des Directeurs des gestions, de la Directrice Stratégie ESG & RSE, du Directeur Opérations & Technologies, du Directeur du Développement, du Responsable Risques d'investissement et du Responsable Risques de marché. Fréquence : Ce comité se tient trimestriellement.

C) Sources de données externes

Les sources de données externes sont développées en question 2.3 (Trucost, CDP, MSCI, Vigéo...).

SDG INDEX : NOTATION ESG POUR LES EMETTEURS SOUVERAINS ET ASSIMILÉS

SDG Index est la donnée externe que nous utilisons pour évaluer les émetteurs souverains et assimilés (agences gouvernementales, collectivités territoriales, etc.) sur le plan extra-financier.

Elle s'appuie sur les 17 Sustainable Development Goals (SDG) définis par l'ONU. Le SDG Index est publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network », une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies) et Bertelsmannstiftung, pour les souverains. Les SDG sont 17 objectifs adoptés par tous les états membres des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Ainsi, SDG Index est un score numérique compris

entre 0 et 100 disponible pour l'ensemble des équipes de gestion, qui suit le progrès achevé par les pays dans leur poursuite des 17 SDG de l'Organisation des Nations Unies.

Son rôle premier est d'aider chaque pays à identifier les priorités en matière de développement durable et mettre en place un plan d'action mais aussi à comprendre leurs défis et à identifier les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les SDGs d'ici 2030. L'indice permet également à chaque pays de se comparer à la région, ou avec d'autres pays « homologues », notés à des niveaux similaires. En effet, le SDG index a construit les différentes mesures pour chaque SDG afin qu'elles indiquent immédiatement la position d'un pays sur un spectre de 0 à 100 allant du « pire » (score 0) au « meilleur » (score 100). Le rapport produit par le SDG Index présente également les tableaux de bord des SDG, pour chaque pays couvert. Chaque objectif y est coloré comme « vert », « jaune » ou « rouge », indiquant si le pays a déjà atteint l'objectif (vert), s'il est sur une « piste de prudence » (jaune) ou s'il est loin d'être atteint en 2015 (rouge).

Afin d'évaluer chacun de ces objectifs, le SDG index se source de données officielles (communiquées par les gouvernements nationaux, ou les organisations internationales) et de données non officielles (collectées par des acteurs non gouvernementaux tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et le secteur privé). Veuillez noter que la moitié des données officielles utilisées proviennent de trois organisations : l'OCDE, l'OMS et l'UNICEF. Voici quelques exemples des principaux indicateurs analysés par le SDG index : taux de mortalité maternelle, espérance de vie, population ayant accès à des services sanitaires

Vous trouverez plus d'infos sur le site suivant : <https://www.sdgindex.org/>

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?⁵

A. Emetteurs du secteur privé

Ostrum AM utilise une méthodologie de notation extra-financière propriétaire développé par LBPAM (GREaT), qui analyse les sociétés vis-à-vis des enjeux du développement durable et qui repose sur 4 piliers dont le descriptif figure ci-dessous.



Encourager la diffusion des **meilleures pratiques** en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.



Gérer durablement les **ressources humaines ou naturelles** : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.



Contribuer à la transition économique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles vers un **modèle plus sobre et plus durable**, voire décarboné.



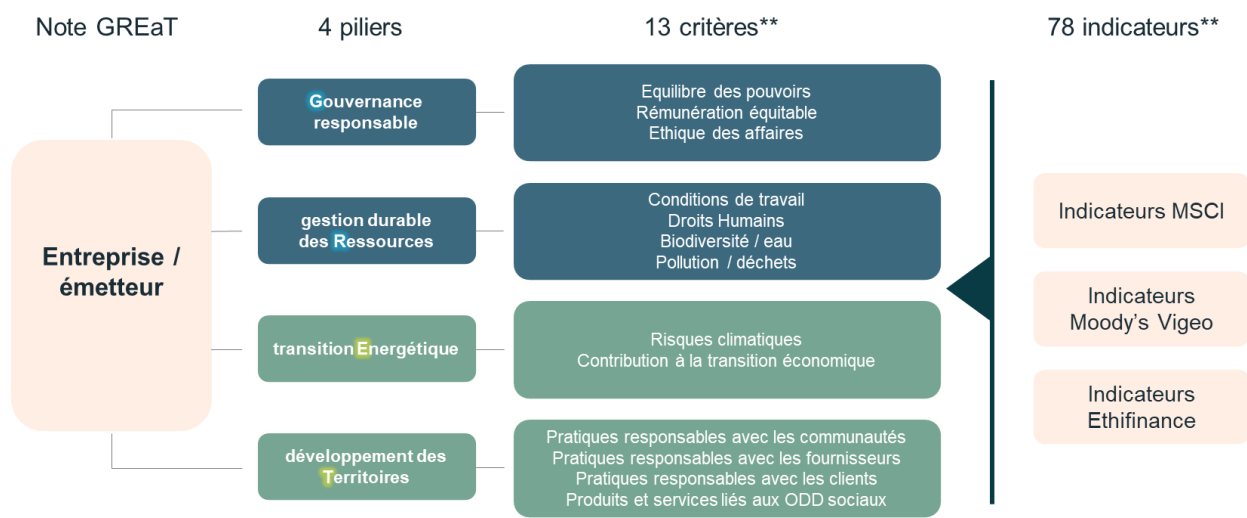
Promouvoir l'emploi et la formation, la **création et le développement** d'activités locales.

Source : Ostrum AM, LBPAM

Critères :

⁵ Ces fonds promeuvent des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais ils n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils pourront investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE

Chaque pilier regroupe 2 à 4 critères (13 au total et listés ci-dessous) eux-mêmes décomposés en différents indicateurs ESG provenant de MSCI, VIGEO et Ethifinance avec qui nous avons contracté (78 indicateurs au total).



Source : Ostrum AM, LBPAM

Pilier 1 : Gouvernance Responsable :

Ce pilier a pour objet de traduire les problématiques de Gouvernance au niveau des émetteurs. Il est particulièrement important et sensible lorsqu'il s'agit de gestion crédit dans la mesure où les problèmes de gouvernance aboutissent assez souvent à une détérioration des résultats de l'entreprise et donc de son risque de crédit.

PILIER	CRITERES	PRECISIONS
 Gouvernance responsable	Equilibre des pouvoirs	• Equilibre des pouvoirs et efficacité du C.A. • Audit et Contrôle interne : Politique visant à limiter les conflits d'intérêts • Préservation des intérêts des actionnaires
	Rémunération équitable	• Détermination des rémunérations des principaux dirigeants ; alignement entre intérêts des actionnaires et des dirigeants • Cohésion sociale : rémunération employés VS actionnaires
	Ethique des affaires	• Risques liés à des pratiques anti-compétitives • Prévention de la corruption et de risques réglementaires • Transparence et intégrité des stratégies et des pratiques d'influence

Source : Ostrum AM, LBPAM

Pilier 2 : gestion durable des Ressources :

Les ressources comprennent différentes dimensions au sein de ce pilier. Ressources naturelles, environnementales mais aussi les problématiques sociales vis-à-vis des salaires ou liées à la chaîne client-fournisseurs.

PILIER	CRITERES	PRECISIONS
 gestion durable des Ressources	Ressources humaines	- Impact de potentielles pénuries d'eau sur l'activité de l'entreprise ; gestion de l'eau - Employabilité et gestion de carrière des employés Santé et sécurité des employés - Conditions de travail décentes
	Droits Humains	- Risques de grèves ou d'interruption de travail - Respect des Droits de l'Homme et de leur préservation - Respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective Non discrimination
	Biodiversité et Eau	- Impact sur les écosystèmes et la biodiversité - Utilisation et exploitation raisonnée des terres - Impact de potentielles pénuries d'eau sur l'activité de l'entreprise ; gestion de l'eau
	Pollution et déchets	Pollution de l'air et des sols - Gestion des déchets - Emissions toxiques ; déchets électroniques ou liés au packaging

Source : Ostrum AM, LBPAM

Pilier 3 : transition Energétique :

Ce pilier recouvre notamment les problématiques climatiques qui permettent d'aboutir à une société décarbonée.

PILIER	CRITERES	PRECISIONS
 transition Energétique	Risques climatiques	Sources d'énergie utilisées ; part d'énergies vertes - Gestion des émissions atmosphériques - Réduction de l'empreinte carbone Vulnérabilité face au changement climatique
	Solutions liées à la transition énergétique	% du CA investi dans des clean techs, infrastructures vertes ou énergies bas carbone - Produits et services commercialisés visant à la lutte contre le changement climatique - Développement de produits et services favorisant la transition énergétique

Source : Ostrum AM, LBPAM

Pilier 4 : développement des Territoires :

Le pilier Territoires est davantage tourné sur la préservation du tissu économique local, de l'emploi et des enjeux sociaux/sociétaux.

PILIER	CRITERES	PRECISIONS
 développement des Territoires	Pratiques responsables avec les communautés	- Contribution au développement économique et social des communautés locales Pratiques fiscales responsables et transparentes - Respects des droits des communautés locales - Accès à la formation
	Pratiques responsables avec les fournisseurs	Relations durables et responsables avec les fournisseurs - Intégration de facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement - Respect des standards minimum en termes de conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement
	Pratiques responsables avec les clients	Qualité et sécurité des produits commercialisés Transparence de l'information vis-à-vis du consommateur - Utilisation et gestion des données personnelles des consommateurs
	Offre de produits et services contribuant aux ODD sociaux	- Produits et services répondant aux enjeux sociaux majeurs - Préservation des droits des consommateurs Accès aux soins dans les pays en voie de développement - Prise en compte de l'impact sociétal des produits/services

Source : Ostrum AM, LBPAM

B. Emetteurs souverains & assimilés

Pour les **émetteurs souverains et assimilés**, le SDG Index est la donnée externe que nous utilisons pour évaluer les émetteurs souverains et assimilés (agences gouvernementales, collectivités territoriales, etc.) sur le plan extra-financier. Elle s'appuie sur les 17 Sustainable Development Goals (SDG) définis par l'ONU. Le SDG Index est publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network », une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies) et Bertelsmannstiftung, pour les souverains. Les SDG sont 17 objectifs adoptés par tous les états membres des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Ainsi, SDG Index est un score numérique compris entre 0 et 100 disponible pour l'ensemble des équipes de gestion, qui suit le progrès achevé par les pays dans leur poursuite des 17 SDG de l'Organisation des Nations Unies.

Son rôle premier est d'aider chaque pays à identifier les priorités en matière de développement durable et mettre en place un plan d'action mais aussi à comprendre leurs défis et à identifier les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les SDGs d'ici 2030. L'indice permet également à chaque pays de se comparer à la région, ou avec d'autres pays « homologues », notés à des niveaux similaires. En effet, le SDG index a construit les différentes mesures pour chaque SDG afin qu'elles indiquent immédiatement la position d'un pays sur un spectre de 0 à 100 allant du « pire » (score 0) au « meilleur » (score 100). Le rapport produit par le SDG Index présente également les tableaux de bord des SDG, pour chaque pays couvert. Chaque objectif y est coloré comme « vert », « jaune » ou « rouge », indiquant si le pays a déjà atteint l'objectif (vert), s'il est sur une « piste de prudence » (jaune) ou s'il est loin d'être atteint en 2015 (rouge).

Afin d'évaluer chacun de ces objectifs, le SDG index se source de données officielles (communiquées par les gouvernements nationaux, ou les organisations internationales) et de données non officielles (collectées par des acteurs non gouvernementaux tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et le secteur privé). Veuillez noter que la moitié des données officielles utilisées proviennent de trois organisations : l'OCDE, l'OMS et l'UNICEF. Voici quelques exemples des principaux indicateurs analysés par le SDG index : taux de mortalité maternelle, espérance de vie, population ayant accès à des services sanitaires

Vous trouverez plus d'infos sur le site suivant : <https://www.sdgindex.org/>

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? (ARTICLE 173-VI)

Nous prenons en compte les éléments Climats au travers de différents niveaux d'actions :

- **L'analyse par émetteur ou l'analyse sectorielle au sein de la recherche crédit.** Les enjeux Climats peuvent impacter l'industrie, ou le business model opérationnel des émetteurs, et poussent les entreprises à s'adapter. Cela peut avoir un impact sur leur profil de risque et c'est pour cela que nous les analysons de près. Par exemple pour le secteur Utilities, nous avons intégré les risques climatiques en évaluant la capacité de chaque acteur à gérer les problématiques d'infrastructure (impact des réseaux vieillissants face à la multiplication des accidents climatiques de type ouragans, incendies), et notamment l'enfouissement des réseaux. Nous avons également évalué leur capacité à adapter le business model en se tournant résolument vers les énergies renouvelables, de manière à anticiper la nécessaire fermeture des centrales thermiques (charbon).
- **Des politiques d'investissement volontaristes comme décrit dans notre nouvelle politique charbon.**
- **Une intensité carbone** du fonds devant être inférieure à celle de son univers d'investissement initial pour chacune des catégories, tout en respectant un taux de couverture d'au moins 90% des émetteurs en portefeuille.
- **Evaluation des émissions.** De manière systématique nous évaluons les émissions CO2 de chaque émetteur dans nos portefeuilles, et en faisons un reporting précis, conformément à la loi de transition énergétique.
- **Nous avons aménagé une gouvernance spécifique aux enjeux Climat**, en créant un groupe chargé de travailler sur de futures politiques d'investissement. Ce groupe est composé d'experts de l'équipe stratégie ESG, analystes des secteurs les plus à risques (tels que les minières, l'auto ou les utilities), et des gérants,
- **Responsabilité sociétale d'entreprise** : en tant que société ; nous compensons l'intégralité de nos émissions carbone.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

A) Emetteurs du secteur privé

L'univers est composé des émetteurs de l'OCDE (Organisation de Coopération et Développement Economique) qui sont évalués par les agences de notation VigeoEIRIS et MSCI ESG Research, soit plus de 9000 émetteurs à la date de rédaction du document.
VigeoEiris et MSCI fournissent des bases de données compilant divers critères ESG.

Les analyses effectuées par ces agences aboutissent à l'attribution de notes, pour chaque société de l'univers, pour chacun des 4 piliers GREaT (pour les émetteurs privés) retenus via l'application d'une méthodologie quantitative dont l'algorithme a été développé par LBP AM.

Ces notes sont le résultat de l'analyse et de l'évaluation de critères et sous-critères définis à la réponse 3.3.

Au final, chaque émetteur privé a une note globale et une note par « pilier ».
Les notes sont comprises entre 1 et 10. 1 correspondant à la meilleure note ESG et 10 la pire.

Semestriellement, les notes GREaT sont mises à jour afin de tenir compte de l'actualisation des indicateurs fournis par les fournisseurs de données indiqués ci-dessus.

Ces notes sont intégrées et implémentées dans les outils front d'Ostrum AM.

Si nécessaire, Ostrum AM procède à une révision de ces notes (« overrides ») notamment par exemple pour tenir compte de controverses pouvant survenir sur certaines valeurs et ayant potentiellement un impact sur la notation ESG.

Les overrides peuvent être motivés par 4 raisons :

- Un gérant ou un analyste crédit d'Ostrum AM dispose des informations prospectives qui permettent de revoir la notation
- Un gérant ou un analyste crédit d'Ostrum AM détient des informations additionnelles non prises en compte pas les agences de notation (ie. Capex, guidance...)
- Un gérant ou un analyste crédit d'Ostrum AM détient une information qui contredit celle des agences de notation
- L'entreprise fait l'objet d'une controverse et la notation ne la reflète pas

L'algorithme de calcul est revu par LBP AM une à deux fois par an afin de l'adapter et de le faire évoluer et ainsi réduire les biais éventuels

B) Emetteurs souverains & assimilés

L'évaluation extra-financière des émetteurs souverains et assimilés (agences supranationales, agences nationales garanties, collectivités territoriales), s'appuie sur le **SDG Index**, lequel repose sur les 17 ODD. Mis à disposition de l'ensemble des équipes de gestion, le SDG Index est publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network », une initiative globale de l'ONU) et la Bertelsmannstiftung (une fondation de droit allemand), pour les titres souverains.

Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble des 17 ODD et fournit une évaluation comparée des performances des États. Son rôle premier est d'aider chaque État (i) à identifier les priorités en matière de développement durable et mettre en place un plan d'action mais aussi (ii) à comprendre les défis et identifier les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les ODD d'ici 2030. L'indice permet également à chaque État de se comparer à sa région d'appartenance, ou avec d'autres États « homologues », notés à des niveaux similaires.

Le SDG Index est un score numérique compris entre 0 (la plus mauvaise note) et 100 (la meilleure note), qui suit les progrès accomplis par les États dans leur poursuite de chaque ODD. Le rapport produit par le SDG Index présente également les tableaux de bord des ODD, pour chaque État couvert. Chaque objectif y est assorti d'une couleur : vert, si le pays a déjà atteint l'objectif ; jaune, s'il est sur une « piste de prudence », ou rouge s'il est loin d'avoir atteint l'objectif en 2015 (rouge).

Afin d'évaluer chacun de ces objectifs, le SDG Index s'appuie sur des données officielles (communiquées par les gouvernements nationaux ou les organisations internationales) et sur des données non officielles (collectées par des acteurs non gouvernementaux tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et le secteur privé). La moitié des données officielles utilisées proviennent de trois organisations : l'OCDE, l'OMS et l'UNICEF. Les principaux indicateurs analysés par le SDG Index sont le taux de mortalité maternelle, l'espérance de vie, et le niveau de population ayant accès à des services sanitaires.

A titre d'exemple, les critères extra financiers suivis peuvent notamment être les suivants :

- Social : dépenses publiques dans l'éducation (% of GDP) : Les dépenses publiques générales pour l'éducation (courantes, en capital et transferts) sont exprimées en pourcentage du PIB. Elles comprennent les dépenses financées par des transferts de sources internationales vers le gouvernement. Les administrations publiques désignent généralement les administrations locales, régionales et centrales. (Source Banque mondiale)
- Gouvernance : proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%) les femmes dans les parlements sont le pourcentage de sièges parlementaires dans une chambre unique ou une chambre basse détenus par des femmes.
- Droits humains : rapport entre les années d'études moyennes reçues par les femmes et les hommes (%). Le nombre moyen d'années d'études reçues par les femmes âgées de 25 ans et plus divisé par le nombre moyen d'années d'études reçues par les hommes âgés de 25 ans et plus.

L'investisseur peut trouver plus d'informations sur le site internet du SDG Index : <https://www.sdgindex.org/>

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

A) Fréquence de revue des notations ESG des émetteurs du secteur privé

Les notations sont mises à jour **au moins annuellement** (rafraîchissement des indicateurs qui composent la notation globale GREaT sur la base des données les plus récentes). A minima à cette occasion, l'équipe Stratégie ESG effectue des tests de cohérence et établit la liste des noms qui sont susceptibles d'être examinés.

Ces noms sont revus dans le détail dans un groupe dit "override" (dont l'objectif est de revoir le cas échéant la notation GREaT), qui décidera après avoir étayé et documenté sa décision de procéder à une modification de la note si cette dernière est incohérente (par exemple si elle ne prend pas suffisamment compte des éléments de controverses qui sont de nature à impacter la notation).

Ce groupe est composé d'un membre de l'équipe Stratégie ESG, d'un analyste spécialiste du secteur et d'un gérant.

En cas de désaccord une procédure d'escalade existe (décision finale conjointe du directeur des Gestions et de la Directrice Recherche et ISR).

A n'importe quel moment un membre de la Stratégie ESG, un gérant ou un analyste peut demander l'examen d'une notation, s'il présente des arguments validés par sa hiérarchie.

Les risques sont informés de ces discussions et les conclusions partagées et archivées.

B) Fréquence de revue des notations ESG des émetteurs souverains & assimilés

Les scores des ODD (SDG index) sont mis à jour chaque année pour chaque pays.

Ostrum AM applique sur les souverains un suivi rigoureux des Etats blacklistés. Cette liste définie vise essentiellement la gestion des pays fiscalement non coopératifs et le financement du terrorisme ainsi que le blanchiment d'argent.

A noter que le suivi des controverses et activités sensibles concerne davantage les émetteurs privés (les agences et quasi souverains éventuellement) que les émetteurs souverains.

C) Processus de gestion des controverses

Dans le cadre de sa politique Worst Offenders, Ostrum AM s'engage à exclure tout instrument financier d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux. Les émetteurs ciblés sont toutes les entités, cotées ou non cotées, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'éthique des affaires et à la

préservation de l'environnement. De cette façon, nous ne capturons pas seulement dans notre politique de controverses celles qui ont une matérialité avérée, mais aussi celles qui sont du domaine de l'éthique.



Le processus de gestion Worst Offenders en 4 étapes est décrit ci-dessous :

1^{ère} étape – Alerte Controverse

Ostrum AM s'appuie, d'une part, sur les alertes des fournisseurs de données extra-financières spécialisés dans l'identification de controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis, d'autre part, sur les alertes provenant directement de la gestion (analystes, gérants et membres de l'équipe Stratégie ESG).

2^{ème} étape – Groupe de Travail Worst Offenders

Dès lors qu'une/ plusieurs alerte(s) sont remontée(s), un groupe de travail Worst Offenders se réunit (a minima deux fois par an). Ce groupe de travail est composé d'un représentant de la gestion Fixed Income, d'un représentant de la gestion Action et d'un ou plusieurs membres de l'équipe Stratégie ESG. L'analyste en charge est systématiquement consulté par le groupe de travail. Grâce à une méthodologie très précise, le groupe de travail analyse la/les controverses. La méthodologie d'analyse des controverses se décline en quatre points :

- Les faits sont-ils avérés ?
- Quelle est la gravité des faits et l'impact sur les parties prenantes ?
- La controverse présente-t-elle un caractère systémique (controverse récurrente ? représentatif de l'entreprise dans son ensemble ?) ?
- Quels sont les éléments de remédiations mis en place par l'entreprise ?

En se fondant sur cette méthodologie, le groupe de travail formule des recommandations qu'il présente ensuite lors du comité Worst Offenders.

3^{ème} étape – Comité Worst Offenders

Les conclusions d'analyse du groupe de Travail Worst Offenders sont systématiquement passées en revue et discutées lors du comité Worst Offenders, se tenant à minima deux fois par an. Le Comité Worst Offenders regroupe la Gestion (Chief Investment Officer + N-1 du Chief Investment Officer de la Gestion + groupe de travail Worst Offenders + membres de la gestion ayant porté un nom à l'étude), la Direction des Risques et la Direction de la Conformité.

À la suite d'un processus très encadré impliquant a minima l'intervention du groupe de travail, de l'analyste en charge, de la Direction des Risques, de la Direction de la Conformité et du CIO, le comité peut décider d'exclure des portefeuilles des émetteurs dont la controverse remplit les quatre conditions de notre méthodologie : 1) les faits sont avérés, 2) les faits sont graves avec un impact significatif sur différentes parties prenantes, 3) la controverse est systémique, 4) l'entreprise n'a pas mis en place suffisamment d'éléments de remédiation. L'émetteur sera placé sur la liste Worst Offenders (émetteurs exclus). Si le comité estime que la controverse ne justifie pas une exclusion des portefeuilles mais que celle-ci mérite tout de même un suivi approfondi, l'émetteur sera placé sur une Watch List et fera donc l'objet d'une surveillance et d'un dialogue actif.

Le comité revoit également régulièrement les listes de façon à permettre une sortie des listes pour les émetteurs ayant, par exemple, mis en place de sérieuses mesures de remédiation. Dans la plupart des cas, un émetteur sur la Worst Offenders List passera d'abord sur la Watch List avant de sortir des listes.

4^{ème} étape – Mise en conformité des portefeuilles

Les nouvelles listes sont ensuite communiquées à l'ensemble de la gestion. Suite aux décisions prises par le comité, la gestion se met en conformité avec les nouvelles obligations comme suit :

- **Classification Worst Offenders list** : le gérant devra donc vendre la position : interdiction d'achat sur tous les portefeuilles et cession sur tous les fonds ouverts (discussion avec les clients pour prise de décision dans le cadre de mandats). La cession de la position se fera au mieux des intérêts des porteurs. Une alerte bloquante est mise en place pour les gérants, empêchant l'achat pour l'ensemble des portefeuilles dédiés et ouverts gérés par Ostrum AM au sein des outils de passage d'ordres)
- **Classification en Watch-List** : le gérant n'est pas contraint de vendre le titre mais un suivi renforcé de la position sera mis en place. Une alerte non bloquante est mise en place dans les systèmes de passage d'ordres pour l'ensemble des portefeuilles dédiés et ouverts gérés par Ostrum AM.



4 PROCESSUS DE GESTION

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles ?

En premier lieu, Ostrum Asset Management veille à ne pas supporter d'activités contraires aux Objectifs du Développement Durable et qui pourraient impacter de façon négative la performance de long terme et la réputation de ses fonds. En ce sens, les politiques d'exclusion suivantes sont déployées sur l'ensemble des portefeuilles d'Ostrum AM (cf question 2.3 pour plus d'explications) :

En second lieu, les éléments ESG « matériels » sont intégrés par la recherche crédit d'Ostrum AM (cf question 2.3 pour plus d'explications).

Enfin, l'équipe de gestion s'appuie sur la notation GREaT et SDG Index utilisées dans le cadre du processus d'investissement ISR.

4.2 Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles ?

Les critères ESG sont pris en compte à partir du processus d'investissement général décrit comme suit :

Politiques d'exclusion⁶

En premier lieu, les portefeuilles doivent respecter les différentes politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management :

- Exclusions réglementaires
- Exclusions sectorielles (exemple : Tabac, charbon)
- « Worst Offenders » : Ostrum AM s'engage à exclure de ses investissements les actions ou obligations de sociétés investies privées présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité.

Intégration des éléments ESG matériels

Après avoir exclu les émetteurs les plus controversés de l'univers d'investissement grâce aux politiques d'exclusion déployées de la Société de Gestion, les équipes d'investissement évaluent systématiquement et pour chaque émetteur sous-jacent, si les dimensions extra-financières impactent le profil de risque crédit de l'émetteurs, tant en risque qu'en opportunité, ainsi que leur probabilité d'occurrence. Ainsi, les dimensions extra-financières sont systématiquement intégrées à l'évaluation du risque et à l'analyse fondamentale des émetteurs.

Sélectivité ESG

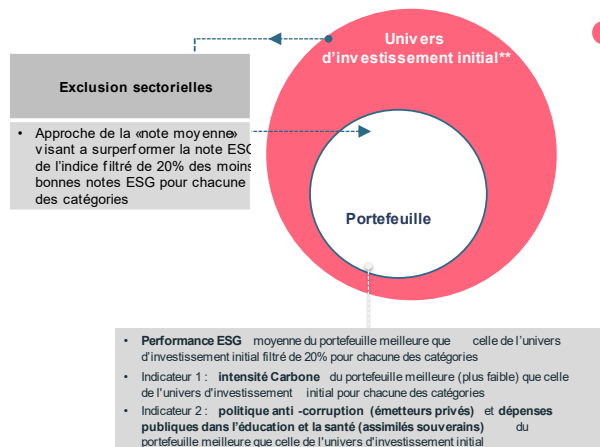
Une sélectivité ESG des émetteurs en portefeuilles est mise en place selon le schéma suivant :

⁶ Pour plus d'informations sur les approches d'exclusion d'Ostrum AM, veuillez consulter le site web suivant : <https://www.ostrum.com/fr/agir-en-tant-quinvestisseur-responsable>

La part des émetteurs couverts ESG des portefeuilles est durablement supérieure à 90% en nombre, pour chacune des catégories : émetteurs assimilés souverains (y compris green bonds) ainsi qu'émetteurs privés

CONSTRUCTION ISR DU PORTEFEUILLE

Méthode de la Note moyenne



Notations ESG	Émetteurs	Fournisseur	Ratio de couverture minimum
	Assimilés souverains	SDG Index	90%
	Corporate	GREaT *	90%

Indicateurs d'impact	Émetteurs	Fournisseur	Ratio de couverture minimum
Indicateur E Intensité de carbone	Corporate	TRUCOST	90%
Indicateur G Politique anti-corruption	Corporate	MSCI	70%

Indicateurs d'impact	Émetteurs	Fournisseur	Ratio de couverture minimum
Indicateur -E Intensité de carbone	Assimilés souverains	TRUCOST	90%
Indicateur -S Dépenses publiques dans l'éducation et la santé	Assimilés souverains	SDG Index	70%

Les références à un classement, label, prix ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs d'un investisseur. Pour plus d'informations sur nos politiques sectorielles et d'exclusion, nos politiques de vote et d'engagement, consultez www.ostrum.com/en/engagement.
 *GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management. Analyse en 4 piliers : Gouvernance responsable, durable des Ressources naturelles & humaines, transition Énergétique, développement des Territoires. **50% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Credit Score +50% Bloomberg Barclays Euro High Yield Score



Document destiné exclusivement aux investisseurs professionnels



Performance ESG : approche dite de la « note moyenne »

L'équipe de gestion applique un processus de sélection des émetteurs répondant de façon satisfaisante aux enjeux de la notation GREaT pour les émetteurs privés et de la notation SDG index pour les émetteurs assimilés souverains.

Le processus de gestion ISR sélectionne ainsi les émetteurs en adoptant une approche dite de « note moyenne », visant à surperformer l'univers d'investissement initial filtré de 20% des émetteurs les moins bien notés ESG en poids, pour chacune des deux catégories d'émetteurs.

L'univers d'investissement initial des fonds est composé uniquement de titres de « haute qualité de crédit » selon une évaluation et une méthodologie définie par Ostrum Asset Management et s'inscrivant dans le contexte de la réglementation européenne couvrant l'encadrement des fonds monétaires.

Les émetteurs assimilés souverains et émetteurs privés sont ensuite répartis en deux sous-univers, à partir desquels sont calculés :

- ▶ **L'univers d'investissement initial des émetteurs assimilés souverains et sa performance moyenne ESG**
 - ✓ Émetteurs inclus : collectivités locales, agences garanties, agences supranationales et Green bonds
 - ✓ Filtrage de 20% des émetteurs les moins bien notés (SDG index) en poids pour le calcul de la note moyenne
 - ✓ Note moyenne équipondérée entre les émetteurs
- ▶ **L'univers ISR des émetteurs privés et sa note moyenne ESG**
 - ✓ En lien avec le process ISR monétaire traditionnel d'Ostrum AM, les émetteurs privés sont notés par GREaT (de 1 à 10, 1 étant la meilleure).
 - ✓ Filtrage de 20% (en poids) des émetteurs les moins bien notés GREaT et calcul des notes ESG équipondérées entre les émetteurs.
 - ✓ Note moyenne équipondérée des notes GREaT

Indicateurs ESG DH

En sus de la sélection ESG des émetteurs, la gestion prendra en compte des indicateurs ESG DH spécifiques sélectionnés par Ostrum AM en cohérence avec sa politique d'investissement responsable :

- **Intensité Carbone** : le fonds visera à réduire son empreinte carbone par rapport à celle de son univers d'investissement. L'intensité carbone est l'indicateur utilisé dans le cadre de cette sélectivité aussi bien pour les émetteurs privés qu'assimilés souverains. **Au moins 90% des émetteurs sont couverts par cet indicateur (en nombre) pour chacune des catégories. La valeur du portefeuille pour cet indicateur est meilleure que celle de l'univers d'investissement initial.**
- **Politique anti-corruption et pots-de-vin** : indicateur retenu pour les émetteurs privés qui rapporte que la société a mis en place une politique en matière d'anti-corruption et de pots-de-vin. **Au moins 70% des émetteurs privés sont couverts par cet indicateur (en nombre). La valeur du portefeuille pour cet indicateur est meilleure que celle de l'univers d'investissement initial.**
- **Dépenses publiques dans l'éducation et la santé** : indicateur retenu pour les émetteurs assimilés souverains et exprimé en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays. **Au moins 70% des émetteurs assimilés souverains sont couverts par cet indicateur (en nombre). La valeur du portefeuille pour cet indicateur est meilleure que celle de l'univers d'investissement initial.**

Limites de l'approche retenue :

- Les émetteurs non notés ESG sont exclus du calcul de la note moyenne de l'univers d'investissement. Dans ce contexte, la part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% (en nombre d'émetteurs).
- L'approche ISR du fonds pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle d'Ostrum Asset Management.

4.3 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? (ARTICLE 173-VI & HLEG)

Se référer à la question 3.4.

4.4 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? (ARTICLE 173-VI & TCFD).

Intégration des éléments ESG matériels

Comme indiqué précédemment, les équipes d'investissement évaluent systématiquement et pour chaque émetteur membre de l'univers d'investissement d'Ostrum AM, si les dimensions extra-financières impactent le profil de risque crédit de l'émetteurs, tant en risque qu'en opportunité, ainsi que leur probabilité d'occurrence.

Ainsi, les dimensions extra-financières sont systématiquement intégrées à l'évaluation du risque et à l'analyse fondamentale des émetteurs de l'univers d'investissement initial.

Processus d'investissement ISR

Dans le cadre du processus d'investissement ISR, la part des émetteurs ne disposant pas d'une notation ESG dans le portefeuille doit être durablement inférieure à 10% pour chacune des catégories (émetteurs privés et assimilés souverains).

4.5 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il change dans les douze derniers mois ?

Dans le cadre de la labélisation du fonds, nous avons mis en place un processus de gestion ISR et l'avons fait évoluer en fonction de la réglementation.

4.6 Une part des actifs de ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non

4.7 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non, le prêt/emprunt de titres est interdit par la réglementation monétaire.

4.8 Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Oui, les fonds peuvent utiliser uniquement des instruments dérivés autorisés par la réglementation monétaire du 21 janvier 2019.

Dans ce cadre, et afin de réaliser l'objectif de gestion, les gérants pourront avoir recours à des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers ou de gré à gré, afin de mettre en place des opérations en vue de réaliser une couverture ligne à ligne (« micro-couverture ») ou générale (« macro-couverture ») des portefeuilles exclusivement contre les risques de change et de taux.

4.9 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPCVM ?

Oui, les fonds peuvent investir à hauteur de 10% de leur actif net dans des OPCVM.

L'équipe de gestion favorise l'investissement dans des OPCVM disposant du Label ISR. Dans le cas contraire, les OPCVM non labélisés ISR sont intégrés dans le ratio de 10% d'émetteurs non notés ESG.



5 Contrôles ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

1^{er} Niveau – L'équipe de gestion

La gestion s'appuie sur un outil développé en interne afin de gérer et de s'assurer au quotidien du respect des contraintes de gestion ISR :

Performance ESG

- Note moyenne du portefeuille meilleure que celle de son univers d'investissement initial pour chacune des catégories d'émetteurs (privés et assimilés souverains)
- Taux de couverture des émetteurs notés GREaT (pour les émetteurs privés) et SDG Index (pour les émetteurs assimilés souverains) supérieure à 90% (en nombre d'émetteurs) pour chacune des deux catégories.

Intensité carbone

- Surperformance du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement initial pour chacune des catégories d'émetteurs (privés et assimilés souverains)
- Taux de couverture des émetteurs ayant une valeur pour cet indicateur supérieure à 90% (en nombre d'émetteurs) pour chacune des deux catégories.

Politique anti-corruption et pots-de-vin

- Surperformance du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement initial pour les **émetteurs privés**
- Taux de couverture des émetteurs ayant une valeur pour cet indicateur **supérieure à 70%** (en nombre d'émetteurs).

Dépenses publiques dans l'éducation et la santé

- Surperformance du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement initial pour les **émetteurs assimilés souverains**
- Taux de couverture des émetteurs ayant une valeur pour cet indicateur **supérieure à 70%** (en nombre d'émetteurs).

2^{ème} Niveau – L'équipe Risques d'investissement

Parallèlement, l'équipe Risques d'Investissement de la « Direction des Risques » d'Ostrum AM contrôle le bon respect des critères ESG avec un outil développé en interne qui est indépendant de celui utilisé par l'équipe de gestion.

Conformément à l'approche ISR sélectionnée dite de « la note moyenne », cet outil intègre les notes ESG de GREaT (pour les émetteurs privés) et SDG Index (pour les émetteurs assimilés souverains) sur l'ensemble des émetteurs et permet de calculer puis comparer les scores ESG moyens du portefeuille (pondérés) et de son univers d'investissement initial (équipondérés) filtré de 20% des émetteurs les moins bien notés ESG.

L'outil permet également de prendre en compte une approche discrétionnaire Positive Screening en remontant les émetteurs les plus vertueux et en calculant des statistiques par quintiles comparées à leurs moyennes hebdomadaires.

Les évolutions du portefeuille au regard des émetteurs qui y sont présents et/ou des notes GREaT ou SDG Index sont prises en compte par l'outil de l'équipe Risques d'Investissement, avec une mise à jour quotidienne.

L'équipe Risques d'Investissement contrôle également le bon respect des autres contraintes liées à la labellisation ISR :

- **Contrôle du ratio d'éligibilité.**
- **Calcul du ratio de couverture ESG** : ratio calculé en nombre d'émetteurs et devant être supérieur à 90%.
- **Indicateurs d'impact ESG&DH** : calcul de 4 indicateurs d'impact ESG&DH et comparaison avec l'univers d'investissement pour chacune des catégories.
- **Calcul et contrôle des ratios de couverture** des indicateurs d'impact ESG&DH (notamment 90% et 70% de minimum requis par le label ISR V2 respectivement sur le 1er et le 2ème indicateur, pour chacune des catégories d'émetteurs).

Tout éventuel dépassement serait relevé en J+1 et archivé dans les bases de données, en cas de besoin d'audit. Un tel dépassement ferait aussi l'objet d'une alerte à la Gestion dès qu'il serait constaté. La Gestion devrait résorber ledit dépassement dans les meilleurs délais, faute de quoi une procédure d'escalade serait engagée.

3^{ème} Niveau – Audit interne par Natixis Investment Managers

Un contrôle des règles de gestion ISR des fonds sera demandé et devra être effectué dans les mois qui suivront la labélisation, en ligne avec les délais accordés par le label ISR.

- 6. Mesures d'impact et reporting ESG DH

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG peut être évaluée à partir du rapport ESG et droits humains annuel disponible sur la page internet du fonds concerné.

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Afin de pouvoir suivre la performance extra-financière de la gestion sur ce fonds, Ostrum AM a sélectionné quatre indicateurs d'impact ESG pour chacune des parties assimilés souverains et privés au regard leur pertinence et de leur taux de couverture :

Emetteurs Assimilés Souverains :

Environnement (E) : Intensité Carbone partie « Souverain »

Definition :

L'intensité carbone d'un émetteur « Souverain » correspond au volume de CO2 émis divisé par le PIB en millions de dollars. Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte non seulement les émissions directes liées aux opérations de l'entreprise (Scope 1) mais également celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (Scope 2).

$$\text{Intensité Carbone (tCO}_2\text{/ USD mn)} = \frac{\text{Emissions Carbone Scope 1 \& 2 (tCO}_2\text{)}}{\text{PIB (M\$)}}$$

Méthode de calcul :

L'intensité carbone d'un portefeuille se comprend comme une WACI (au sens de la TCFD), c'est-à-dire une weighted average carbone intensity. C'est donc la somme des intensités des émetteurs du portefeuille, pondérée par les poids.

(S) Dépenses publiques dans l'éducation et la santé (% du PIB) :

Definition : Indique la somme des dépenses publiques dans la santé et l'éducation, exprimée en pourcentage du PIB. ⁷

Indicateur	Conversion
Government spending on health and education (% of GDP)	Pas de conversion numérique, indicateur quantitatif

Méthode de calcul : A l'échelle du portefeuille, la valeur de cet indicateur est la somme pondérée des émetteurs couverts par cet indicateur

⁷ Source SDG :

Government spending on health and education (% of GDP) : The sum of public expenditure on health from domestic sources and general government expenditure on education (current, capital, and transfers) expressed as a percentage of GDP.

(G) Parité aux parlements nationaux (%) :

Définition : Représente le nombre de sièges occupés par des femmes dans les chambres hautes et basses des parlements nationaux, exprimé en pourcentage de tous les sièges occupés. Les sièges font référence au nombre de mandats parlementaires ou au nombre de membres du parlement.⁸

Indicateur	Conversion
Seats held by women in national parliament (%)	Pas de conversion numérique, indicateur quantitatif

Méthode de calcul : A l'échelle du portefeuille, la valeur de cet indicateur est la somme pondérée des émetteurs couverts par cet indicateur

(DH) Parité en matière d'accès à l'éducation (%)

Définition : Le nombre moyen d'années d'études reçues par les femmes âgées de 25 ans et plus divisé par le nombre moyen d'année d'études reçues par les hommes âgés de 25 ans et plus.⁹

Indicateur	Conversion
Ratio of female-to-male mean years of education received (%)	Pas de conversion numérique, indicateur quantitatif

Méthode de calcul : A l'échelle du portefeuille, la valeur de cet indicateur est la somme pondérée des émetteurs couverts par cet indicateur

Emetteurs privés :

Environnement (E) : Intensité carbone (source Trucost)

Définition : Correspond au nombre de tonnes de CO2 émises sur les Scopes 1, 2 et 3 pour 1 million de chiffre d'affaire.

- Le scope 1 correspond aux émissions directement liées à l'activité des entreprises (exemples : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses.
- Le scope 2 correspond aux émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Le scope 3 correspond à l'ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval dans la chaîne de valeur de l'entreprise. Il comprend plusieurs sources d'émissions indirectes dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise et en aval des activités détenues ou contrôlées par l'entreprise.

Social (S) : Satisfaction des employés (source MSCI) :

Définition : Indique la force du programme d'enquête sur la satisfaction des employés, si ce dernier existe.

14

Nous avons choisi d'attribuer une note 1 quand il y a des enquêtes de satisfaction et 0 quand il n'y en a pas.

⁸ Source SDG :

Seats held by women in national parliament (%): The number of seats held by women in single or lower chambers of national parliaments, expressed as a percentage of all occupied seats. Seats refer to the number of parliamentary mandates, or the number of members of parliament.

⁹ Source SDG :

Ratio of female-to-male mean years of education received (%) : The mean years of education received by women aged 25 and older divided by the mean years of education received by men aged 25 and older.

Indicateur	Phrase	Conversion Numérique
Employee satisfaction survey engagement scope	No evidence	0
Employee satisfaction survey engagement scope	Company discloses engagement results	1
Employee satisfaction survey engagement scope	Company tracks performance over time and takes action in response	1
Employee satisfaction survey engagement scope	Minimum practices expected on domestic industry norms	1

Méthode de calcul : A l'échelle du portefeuille, la valeur de cet indicateur est la somme pondérée en nombre des émetteurs couverts par cet indicateur

(G) Politique d'anti-corruption (source MSCI) :

Definition : Indique si l'entreprise a mis en place une politique en matière de pots-de-vin et d'anti-corruption et le champ d'application de cette politique.

Nous avons choisi d'attribuer une valeur 1 s'il existe une politique anti-corruption (détaillée).

¹⁴ Source MSCI :

Indicateur	Phrase	Conversion Numérique
Bribery and anticorruption policy	Detailed formal policy on bribery and anti-corruption	1
Bribery and anticorruption policy	General statements of commitment to address bribery and corruption issues	0
Bribery and anticorruption policy	No evidence	0
Bribery and anticorruption policy	Minimum practice expected based on domestic industry norms	1

Méthode de calcul : A l'échelle du portefeuille, la valeur de cet indicateur est la somme pondérée en nombre des émetteurs couverts par cet indicateur

(DH) Protection des lanceurs d'alertes (source MSCI) :

Definition : « Yes » si l'entreprise a mis en place une politique de protection des dénonciateurs (valeur attribuée 1), « No » sinon (valeur attribuée 0).

Indicateur	Phrase	Conversion Numérique
Whistleblower protection policy (Yes, No)	Yes	1
Whistleblower protection policy (Yes, No)	No	0

Méthode de calcul : A l'échelle du portefeuille, la valeur de cet indicateur est la somme pondérée en nombre des émetteurs couverts par cet indicateur

Parmi ces indicateurs, deux sont pris en compte dans la construction du portefeuille : l'intensité carbone (couverture supérieure à 90%), l'indicateur « Anticorruption » (couverture supérieure à 70%) ainsi que l'indicateur « Dépenses publiques dans l'éducation et la santé » (couverture supérieure à 70%).

Les résultats sont par ailleurs disponibles dans le rapport ESG & Droits Humains disponibles sur le site internet d'Ostrum AM sur la page internet du fonds.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Lorsqu'un fonds est détenteur du label ISR, le reporting mensuel du fonds, disponible à l'ensemble des clients professionnels comme non professionnels, comporte un commentaire de gestion ISR sur le mois. De plus, le rapport annuel du fonds inclut un commentaire détaillé de la gestion ISR durant l'exercice. Ces documents sont à votre disposition sur le site internet d'Ostrum AM : <http://www.ostrum.com/>

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (ARTICLE 173-VI & HLEG)

Politique de vote & d'engagement

1. Vote :

Dès 1998, Ostrum AM a élaboré une politique de vote qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Ces principes reflètent les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et constituent le fondement de notre philosophie et de notre vision d'un système de gouvernement d'entreprise de qualité. Selon l'OCDE, la gouvernance est « un des principaux facteurs d'amélioration de l'efficacité et de la croissance économiques et de renforcement de la confiance des investisseurs ».

En 2022, Ostrum AM a amendé sa politique de vote. Elle a notamment défini un cadre d'analyse de la stratégie climat des entreprises. Ce canevas doit ainsi permettre de juger plus objectivement, quelles que soient les particularités de l'entreprise, les résolutions liées au climat proposées par les conseils d'administration ou par les actionnaires. Elle demande aussi le renforcement du contrôle de l'alignement entre stratégie de décarbonation de l'entreprise et objectifs de performance environnementale dans la rémunération des dirigeants. Lorsque nous nous opposons aux résolutions, nous le communiquons systématiquement aux sociétés et partageons les raisons de notre opposition.

La politique de vote et le rapport sur l'exercice des droits de vote d'Ostrum AM sont consultables sur le site internet <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#vote-et-engagement>

2. Engagement :

Ostrum Asset Management a placé l'engagement au cœur de sa démarche d'Investisseur Responsable.

L'engagement au sein d'Ostrum Asset Management se matérialise à plusieurs niveaux :

- L'engagement individuel avec les émetteurs
- Les campagnes d'engagement
- L'engagement collaboratif

En termes de transparence, Ostrum AM s'applique à elle-même ce qu'elle demande aux entreprises dans lesquelles les fonds investissent. Conformément au règlement de l'AMF (articles 319-23 et 321-134 du règlement général AMF), Ostrum AM dispose d'une plateforme publique qui présente de façon détaillée l'ensemble de ses votes sur les résolutions présentées lors des assemblées générales des sociétés détenues dans les fonds votants.

La politique d'engagement d'Ostrum AM est consultable sur le site internet <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#vote-et-engagement>

Mentions légales – Ostrum AM (délégataire de la gestion financière des fonds)

Ce document est destiné aux clients professionnels, au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management. Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un label, un prix ou à une notation d'un OPCVM / FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Le fonds mentionné dans le présent document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et autorisé à la commercialisation en France. Préalablement à tout investissement, il vous appartient de vérifier si les fonds sont autorisés à la commercialisation dans les autres pays concernés et si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans ces fonds.

Les caractéristiques, le profil de risque/rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un OPCVM/FIA sont décrits dans le DICI. Le DICI et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Ostrum Asset Management. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Dans l'hypothèse où un OPCVM/FIA fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

La politique de vote par procuration et d'engagement, ainsi que le code de transparence, sont disponibles au lien suivant: www.ostrum.com/fr

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014, en date du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 48 585 279 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com.

Mentions légales - Natixis investment managers international

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Mentions légales

La Banque Postale Asset Management – 34, rue de la Fédération 75737 Paris Cedex 15

La Banque Postale Asset Management est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 924 098,60 euros – 879 553 857 RCS Paris

www.labanquepostale-am.fr



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014, en date du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 48 585 279 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com .